

ETUDES ANNEXEES « BILAN DE LA CONCERTATION »

PROJET EOLIEN DE BRIFFONS

*Installation de 9 éoliennes,
2 postes de livraison
et 1 pylône de supervision*

Maître d'Ouvrage :

SAS Parc éolien de Briffons

*Chez EDF EN France
Cœur Défense – Tour B
100 Esplanade du Général de Gaulle
93932 Paris La Défense Cedex*

Adresse de Correspondance :

EDF EN France

*Centre d'Affaires Wilson – Quai Ouest
35, Bd de Verdun
34500 Béziers
Tél : 04 67 62 07 93*



Novembre 2016

SOMMAIRE

Ce dossier contient :

- 1) Les 2 Bulletins d'information
- 2) Les 4 Kakémonos exposés en mairie
- 3) Exemple de support de présentation pour la permanence du 19 mars 2016
- 4) Constat d'huissier du 19 mars 2016
- 5) Extrait du registre de concertation

Une permanence d'information se tiendra
en Mairie de Briffons
(salle des associations au 1^{er} étage)
le samedi 30 mai 2015 de 10h à 12h.

Mai 2015

Projet éolien de Briffons

LETTRE D'INFORMATION N°1

EDITO

EDF Energies Nouvelles travaille actuellement sur un nouveau projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Briffons.

Mobilisés sur ce projet de territoire, nous nous engageons à mettre en place toutes les actions de concertation qui vous permettront de suivre, comprendre et participer à son élaboration.

Ce bulletin vous présente les 1^{ers} éléments de compréhension du projet et toutes les précisions nécessaires pour prendre part à la concertation.

Bonne lecture,

L'Equipe projet
EDF Energies Nouvelles

Le développement éolien en Auvergne

L'heure est aujourd'hui à la transition énergétique. La France a décidé de mettre en place une véritable diversification des modes de production d'énergie en favorisant les énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre. Dans le cadre de cette transition énergétique, un objectif national de 19 000 mégawatts installés à l'horizon 2020 a été retenu pour l'éolien terrestre.

Bénéficiant de gisement éolien, l'Auvergne comptabilise actuellement environ 200 mégawatts de puissance éolienne installée, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 200 000 personnes. Souhaitant poursuivre cette dynamique nationale, l'Etat et la Région Auvergne se sont fixés un objectif de 800 mégawatts installés d'ici 2020.

Qui sommes-nous ?

Producteur d'énergie verte, **EDF Energies Nouvelles** est un pionnier et un acteur de référence des énergies renouvelables.

Filiale d'EDF à 100%, nous bénéficions de la pérennité et de l'assise d'un grand groupe industriel ancré durablement dans les territoires.

Opérateur intégré, EDF Energies Nouvelles intervient à tous les stades du projet : développement, construction, production et exploitation-maintenance.

www.edf-en.fr

Les enjeux de l'éolien

Énergie inépuisable basée sur l'utilisation ancestrale du vent, l'éolien produit un courant propre en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. C'est une technologie parvenue aujourd'hui à maturité avec un développement continu ces dix dernières années.

Un gisement éolien important en France : Notre pays a la chance de posséder le deuxième gisement éolien (ressources en vent) d'Europe, derrière le Royaume-Uni.

Une performance croissante : La technologie ne cesse d'évoluer, et permet de diminuer l'émission de CO₂. Les éoliennes sont toujours plus silencieuses, elles sont aujourd'hui plus puissantes.

Grâce aux progrès technologiques, les nouveaux parcs produisent de plus en plus d'électricité.

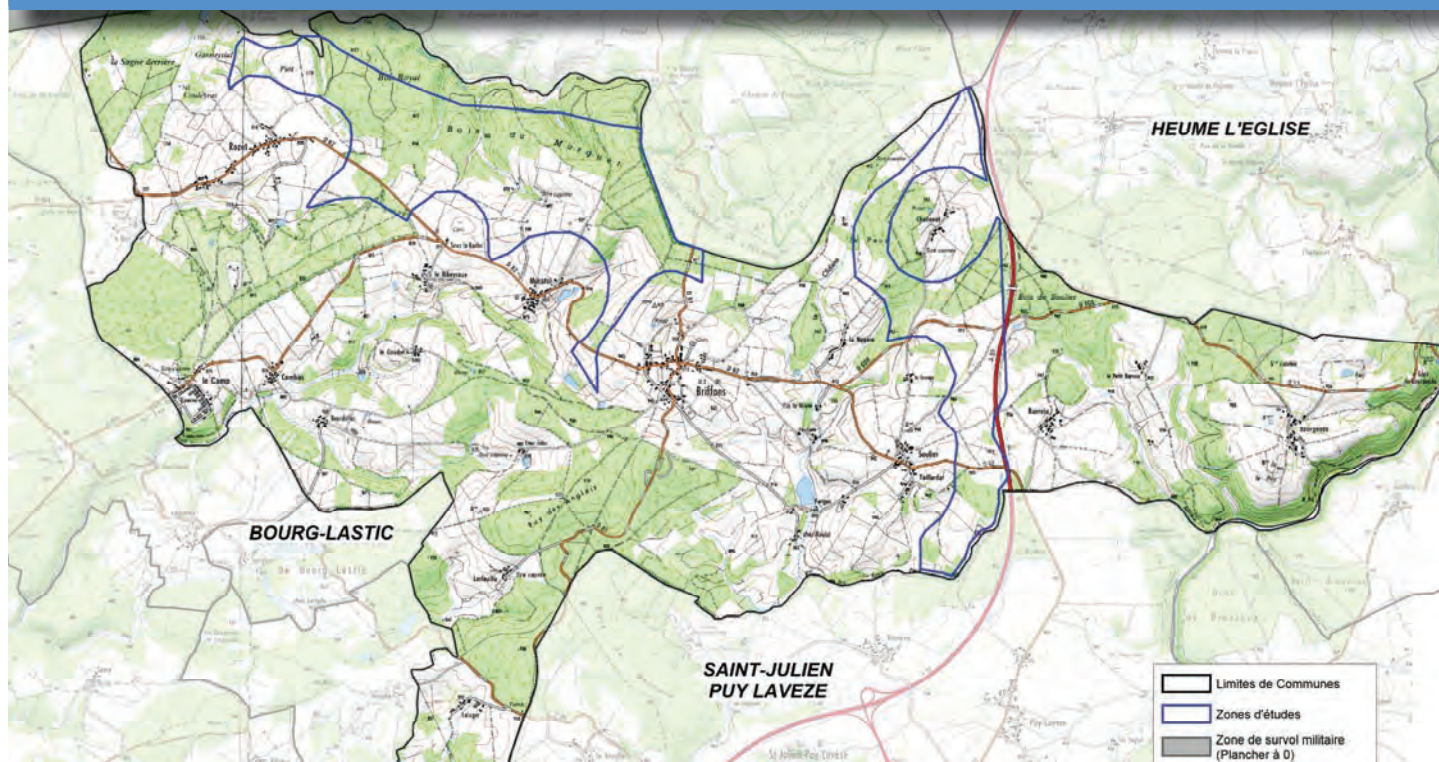
La transition énergétique : Depuis le Grenelle de l'Environnement, la France a fait le choix d'accroître la part des énergies renouvelables à 23% dans le mix énergétique d'ici à 2020. Le potentiel de l'énergie éolienne est un enjeu important dans la transition énergétique engagée en France.

L'énergie éolienne représente 3% de la consommation nationale actuelle d'électricité. Sa part relative devrait augmenter dans les 15 années à venir pour représenter un pourcentage allant de 10 à 15% de la consommation électrique totale.



Un site propice pour un parc éolien

La commune de Briffons présente des caractéristiques adaptées à l'énergie éolienne : gisement éolien, relief compatible, contraintes techniques et environnementales maîtrisables, distance réglementaire de plus de 500 mètres de toute habitation, en dehors des zones de survol militaire de très basse altitude, éloignement des sites paysagers emblématiques...



Dates clefs du projet

Fin 2013 : Installation du mât de mesures de vent

2014-2015 : Expertises environnementales et techniques

2015 : Lancement de la démarche d'information, de rencontre et de concertation avec les acteurs locaux

Définition du projet suivant les résultats des études et la concertation

Fin 2015 : Dépôt des demandes d'autorisation auprès des services de l'Etat

2016-2017 : Instruction du dossier / Enquête publique / Arrêté préfectoral d'autorisation

2018 : Lancement des travaux

Un projet marqué par une volonté de concertation locale

Sur tous les projets qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'équipement des collectivités, à la préservation de l'environnement, la concertation est devenue obligatoire.

La concertation est une clé afin de permettre l'émergence d'un projet d'aménagement durable du territoire.

Elle a pour but d'améliorer significativement la participation du public et des acteurs locaux à la conception de ce projet en apportant des garanties de transparence.

Dans le cadre de l'implantation du parc éolien de Briffons, EDF Energies Nouvelles lance une démarche de concertation large et ouverte, garante de l'appropriation du projet par toutes les parties prenantes.

Déposez vos avis et questionnements dans le registre en mairie de Briffons
ou par e-mail : briffons@edf-en.com



Mars 2016

LETTRE D'INFORMATION N°2

EDITO

La société EDF EN France poursuit les études relatives à son projet éolien sur la Commune de Briffons.

Notre première lettre d'information vous présentait les premiers éléments de compréhension du projet. Dans cette seconde lettre, vous trouverez des informations sur son avancement et sur les études réalisées.

Enfin, prenez note de la date de notre prochaine permanence d'information. Nous serons là pour vous renseigner et répondre à vos questions.

Bonne lecture,

L'équipe projet d'EDF EN France

Le Mot du Maire

« L'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Communauté de Communes de Sioulet Chavanon est née d'une réflexion du conseil communautaire en 2007-2008. Elle a permis de définir des « Zones de Développement Eolien » ayant pour but d'accueillir, tout en maîtrisant, ce type d'énergie renouvelable sur le territoire.

C'est dans la continuité de cette démarche que EDF Energies Nouvelles, entreprise solide et reconnue, filiale à 100% du groupe EDF dédiée aux énergies renouvelables, porte un projet sur la Commune de Briffons.

Pour être assuré que tout le monde au sein de la population ait bien le même niveau d'information, EDF Energies Nouvelles a décidé d'assurer une nouvelle permanence afin que chaque administré puisse rencontrer l'équipe projet, échanger directement avec elle et se forger ainsi sa propre opinion ».

Jean-Pierre LEGOY,
Maire de Briffons



L'avancement du projet

Un projet éolien nécessite la réalisation d'expertises sur une zone d'étude prédéfinie (études environnementales, paysagères, acoustiques, techniques, analyse du gisement du vent). Sur la commune de Briffons, les études ont été engagées dès décembre 2013 avec l'implantation du mât de mesures, et se sont poursuivies sur les années 2014 et 2015 pour l'ensemble des expertises paysagères et environnementales.

La synthèse de celles-ci permet de prendre en compte les enjeux identifiés pour définir des scénarii d'implantation.

En parallèle de ces expertises, une concertation est menée par EDF EN

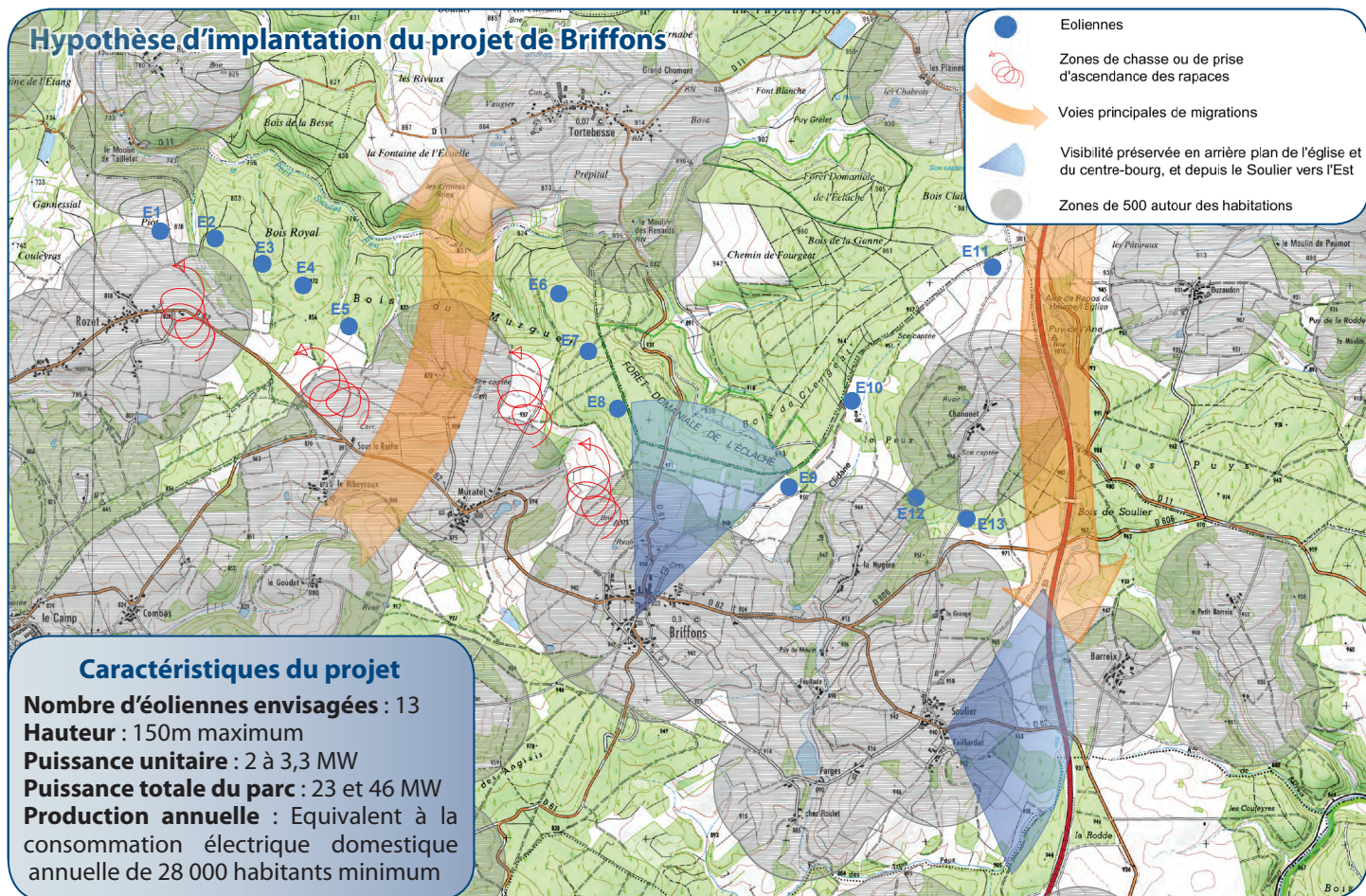
France auprès de la Municipalité, des propriétaires fonciers, des acteurs locaux et des services de l'Etat dont les avis permettent de nourrir la réflexion sur le projet. Cette démarche garantit un projet cohérent, respectueux du territoire et de ses habitants.

Depuis notre dernière lettre d'information, nous avons défini plusieurs hypothèses d'implantation qui nous ont finalement menés à un projet de 13 éoliennes : Soit un alignement de 5 machines au Bois Royal, une ligne de 3 éoliennes dans la forêt de Muratel, et un dernier groupe de 5 éoliennes situé entre la limite communale de Tortebeffe et l'autoroute A89.

Une permanence d'information se tiendra en Mairie de Briffons

(Pour son bon fonctionnement, nous prévoyons des échanges de 20 à 30 min, individualisés ou par groupe restreint)

Le samedi 19 mars 2016 de 10h à 12h et de 14h à 16h



Les études menées

• Les études environnementales

Des études complètes sur les habitats naturels, l'avifaune et les chauves souris ont été initiées depuis 2014 sur la zone du projet. Les inventaires et leurs analyses permettent de hiérarchiser les enjeux de la zone d'étude, de définir le projet le moins impactant et d'envisager d'éventuelles mesures d'accompagnement environnementales.

Dès la conception de notre projet, certaines zones d'intérêts ont ainsi été évitées pour préserver les axes principaux de migrations, les territoires de chasse ou les zones de prises d'ascendance des rapaces.

Des mesures seront également mises en place lors des phases de chantier et d'exploitation du parc éolien pour respecter l'environnement et les usages du territoire.

• Le paysage

Le paysage est un paramètre important dans le cadre de la définition d'un projet. La démarche de l'étude consiste à caractériser les structures du paysage à différentes échelles, à analyser les perceptions du paysage et à réaliser des modélisations graphiques et photographiques.

Dans le cadre du projet de Briffons, nous nous attachons à créer la meilleure implantation possible

pour favoriser la lecture dans le grand paysage. De plus, nous préservons des zones vierges pour sauvegarder par exemple la visibilité en arrière plan de l'église et du centre bourg, ou à la sortie du hameau du Soulier.

• L'acoustique

L'étude acoustique a consisté à mesurer le bruit ambiant à proximité des habitations, en période hivernale et estivale, et son évolution en fonction du vent. Le bruit des éoliennes a ensuite été simulé et ajouté au bruit ambiant mesuré.

Un plan de bridage a ainsi été établi sur certaines éoliennes dans le but de respecter la réglementation ICPE à laquelle elles sont soumises. Lors de la réalisation du projet, une nouvelle étude acoustique sera effectuée en conditions réelles afin de s'assurer du respect effectif de la réglementation.

• Etudes du potentiel éolien

Depuis décembre 2013, un mât de mesure a été installé à proximité du Bois du Murguet. Il nous permet de connaître les caractéristiques locales du vent (vitesse, direction, turbulence...). Avec ces données, nous pouvons ainsi évaluer le potentiel de production du site et déterminer le type d'éoliennes le plus adapté au projet.

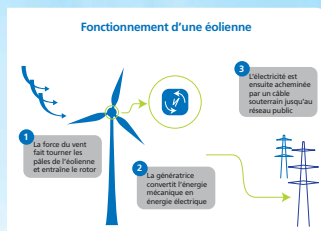
Une énergie renouvelable

QU'EST-CE QUE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE ?

Grâce à une ressource inépuisable la force du vent, les éoliennes produisent de l'électricité : **c'est une énergie renouvelable.**

Les éoliennes permettent d'éviter les émissions de gaz à effet de serre.

Elles représentent une alternative efficace aux autres modes de production d'énergie.



LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

L'implantation d'un parc éolien apporte aux collectivités concernées des **ressources financières qui participent au développement local** :

Ainsi la contribution économique et territoriale (CET), et l'imposition forfaitaire aux entreprises de réseaux (IFER) sont autant de ressources additionnelles en soutien à de nouveaux projets.

A titre d'exemple, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) s'élève en 2015, à 7 210 €/mégawatt installé par an pour toute la durée de l'exploitation du parc éolien.

LA CONCERTATION

Une concertation préalable est mise en place par EDF Energies Nouvelles.

Cette concertation large et ouverte est garante de l'appropriation du projet par les acteurs concernés.

Outil d'information, l'étude d'impact sur l'environnement est accessible à tous lors de l'enquête publique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des installations classées pour l'environnement.

Le projet est présenté à tous les acteurs du territoire (élus, associations, habitants et socio-professionnels).

ÉOLIENNES : VÉRITÉS OU IDÉES REÇUES ?

● Un danger pour les oiseaux et les chauves-souris ?

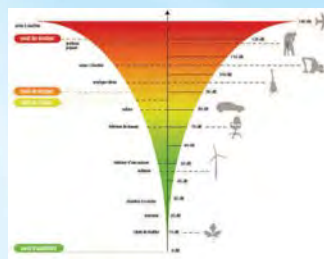
Les études statistiques montrent que les collisions avec les éoliennes restent un facteur très faible de mortalité des oiseaux et des chauves-souris, loin derrière les immeubles et les baies vitrées.

Les parcs éoliens sont implantés en dehors des sites de nidification des espèces sensibles et prennent en compte la présence des couloirs migratoires.

● Des éoliennes bruyantes ?

Installé à plus de 500 mètres des habitations, chaque projet éolien donne lieu à une étude acoustique approfondie.

L'évolution technologique a permis de réduire significativement les émissions sonores des éoliennes.



● Harmonieuses ou dérangeantes ?

La conception du projet prévoit différents scénarios pour identifier la meilleure insertion paysagère.

● Des ondes hertziennes perturbées ?

Des phénomènes de perturbation des ondes peuvent être constatés (radio, télévision, antennes de relais de téléphonie mobile).

C'est pourquoi toutes les études préparatoires à l'implantation des éoliennes prennent désormais en compte l'ensemble des servitudes radioélectriques.

ENERGIE ÉOLIENNE

PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE

Une étude complète des milieux naturels de la zone d'étude a été lancée dès 2014.

Cette étude permet d'identifier les sensibilités du secteur.

Une attention toute particulière est portée sur :

- * la végétation,
- * les oiseaux,
- * les chauve-souris.



Pie grièche grise *Lanius excubitor* (source : EDF Energies Nouvelles)



Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* (source : LPO)

ASPECTS VISUELS ET PAYSAGERS

L'étude paysagère réalisée dans le cadre du projet va permettre de garantir la prise en compte des sensibilités et des spécificités du territoire.

Des photomontages ainsi que des coupes paysagères permettront de vérifier les perceptions depuis des points de vues remarquables.

Ces éléments permettront de visualiser l'insertion du projet dans le paysage, en prenant en compte les monuments historiques ainsi que les lieux caractéristiques à proximité du village de Briffons.



La dame d'onze heures *Ornithogalum umbellatum* (source : Ectare)

LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCOUSTIQUE

Deux campagnes de mesures acoustiques ont été réalisées (été et hiver) afin de connaître l'ambiance sonore de Briffons.

Ces résultats sont utilisés afin d'identifier les éoliennes les plus respectueuses du cadre de vie des habitants.

Briffons

L'implantation des éoliennes sera définie au terme de la concertation et en fonction des sensibilités du paysage et de l'environnement naturel.

Priorités sur...

- » Le respect des riverains : impacts visuels et sonores.
- » La préservation des milieux naturels, de la flore, de la faune et de l'avifaune.

La vie des éoliennes

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

LA CONSTRUCTION

Le projet doit prendre en compte les conditions d'accès au site pour acheminer les mâts et les pales des éoliennes.

De même que des aménagements ponctuels de voirie en vue de faciliter le passage des convois d'approvisionnement.

Le raccordement électrique sera envisagé sur le poste électrique en fonction des préconisations du gestionnaire de réseau.

Le transport de l'énergie produite par le parc se fera par un câble enterré.

Le chantier se déroulera sur une période de 6 à 12 mois.



L'EXPLOITATION

L'exploitation du parc est prévue pour une période minimale de 20 à 25 ans.

En tant qu'exploitant, EDF Energies Nouvelles assure l'exploitation et la maintenance de ses parcs par le biais de sa filiale dédiée EDF EN Services.

Le nouveau parc éolien apportera des ressources financières annexes aux collectivités.

EDF Energies Nouvelles assure le démantèlement du parc au terme de son exploitation.

ET APRÈS ?

La loi prévoit la mise en place de garanties financières par l'exploitant du parc en vue d'anticiper son démantèlement.

En effet, l'obligation est faite à l'exploitant de démanteler et de remettre en état le site.

Les conditions de cette remise en état seront définies avant la construction avec les propriétaires et les autorités compétentes.

EDF Energies Nouvelles respecte l'environnement

Une démarche globale en faveur de l'environnement, fondée sur un code de bonnes pratiques a permis à EDF Energies Nouvelles d'obtenir la certification ISO 14001 depuis 2005 pour les parcs éoliens.

Le saviez-vous ?

Dans des conditions climatiques normales, une éolienne produit en trois mois l'équivalent de l'énergie consommée pour sa fabrication, son installation et sa maintenance ainsi que son démantèlement en fin de vie.



Un projet éolien à Briffons

EDF ENERGIES NOUVELLES

Opérateur industriel global, 100% filiale du groupe EDF, EDF Energies Nouvelles prend en charge l'ensemble du projet : études et conception, construction, production d'électricité ainsi que l'exploitation et la maintenance jusqu'au démantèlement.

EDF Energies Nouvelles est un acteur de référence des énergies renouvelables et se positionne parmi les leaders en France dans le photovoltaïque et l'éolien.

EDF Energies Nouvelles s'entoure de bureaux d'études indépendants pour la réalisation notamment des études paysagères, des simulations acoustiques et des études sur l'environnement.

DÉROULEMENT DU PROJET

Fin 2013 : Installation du mât de mesures météo

2014-2015 : Demande d'étude techniques et environnementale

2014, jusqu'à la fin du projet : Démarche d'information, de rencontre et de concertation avec les acteurs locaux

2015 : Définition du projet suivant les résultats issus des études et la concertation

Fin 2015 : Dépôt auprès des services de l'Etat des demandes d'autorisation

2016-2017
Instruction du dossier
Enquête publique

Arrêté préfectoral d'autorisation

2018 : Lancement des travaux

ZONE DE PROJET



EDF Energies Nouvelles et l'éolien en chiffres

+ de 70 parcs
en service en France

1 050 Mégawatts en service
ou en construction

5 agences de
développement de projets

19 centres régionaux
de maintenance

1400 collaborateurs en
France

UN PROJET DE TERRITOIRE

Le choix d'une zone propice à l'étude d'un parc éolien est complexe car il repose sur plusieurs critères.

Situé dans une zone favorable du Schéma Régional Eolien, au sein d'une zone de développement éolien approuvée par la Préfecture, la commune de Briffons présente des caractéristiques adaptées à l'énergie éolienne : gisement éolien, relief compatible, contraintes techniques et environnementales maîtrisables, distance réglementaire de plus de 500 mètres de toute habitation, éloignement sites emblématiques...

PROJET DE BRIFFONS



Projet de parc éolien à Briffons

Permanence d'informations n°2

Mairie de Briffons, le 19 mars 2016

Sommaire

1. EDF Energies Nouvelles
2. Planification de l'éolien
3. Présentation du projet et évolution
4. Etudes techniques et environnementales
5. Retombées économiques
6. Calendrier du projet
7. Questions diverses



1 – EDF Energies Nouvelles

Un leader des énergies renouvelables

Une expertise multi-filières



EOLIEN
terrestre & offshore



SOLAIRE
photovoltaïque

- + Biomasse
Biogaz
- + Energies
marines

Autres EnR

Une présence internationale

20 pays ~ 3 029 personnes (au 31 décembre 2015)



Amérique

Europe

**Afrique / Inde
Proche & Moyen-Orient**

Des compétences intégrées

toute la chaîne de valeur du renouvelable



Développement



Construction



Production



**Exploitation/
Maintenance**

Une position de leader sur son secteur

Activité de production

- **9 063 MW** bruts installés
- **1 409 MW** bruts en construction*
- **10,4 TWh** d'électricité verte produite en 2015

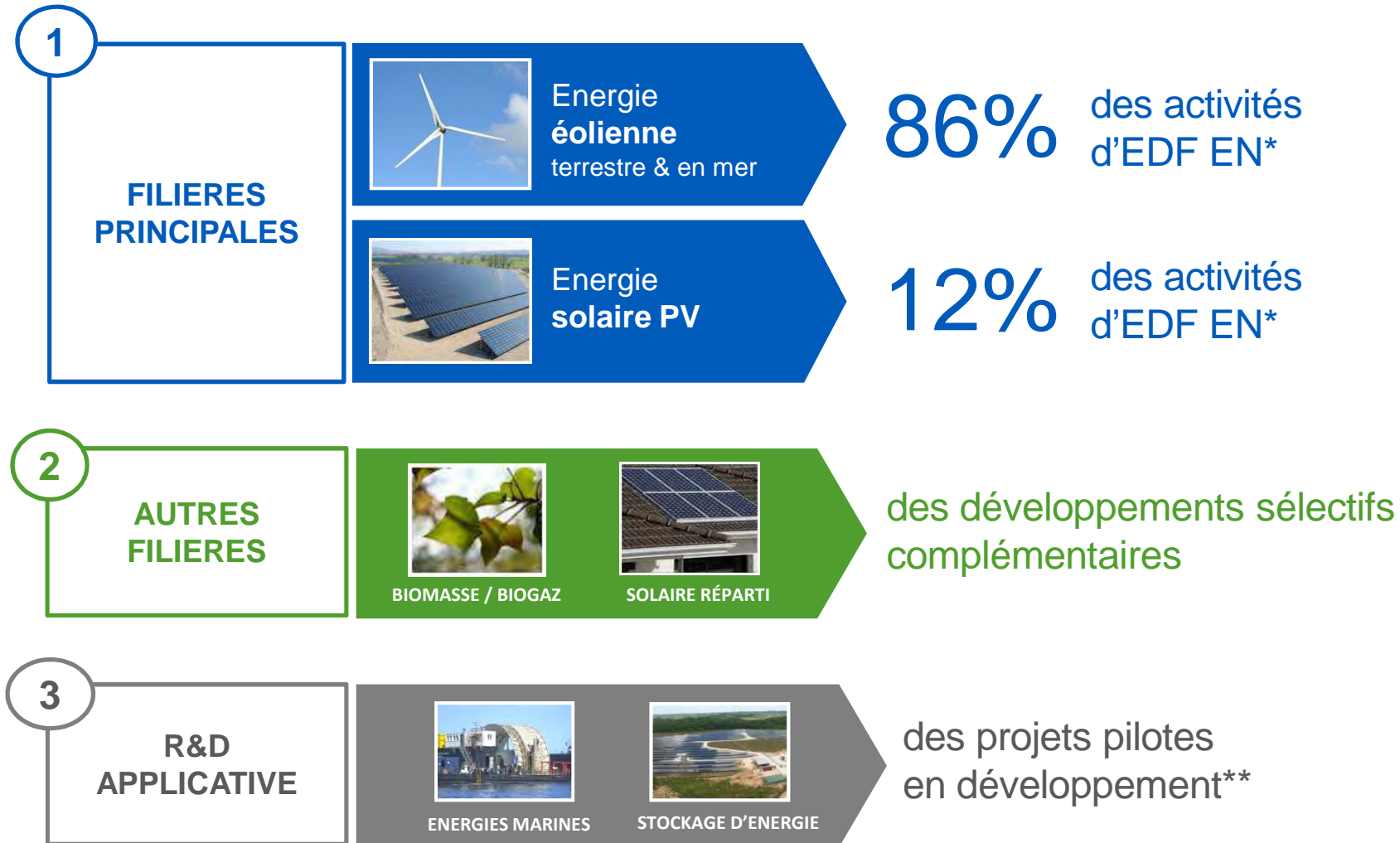
Activités complémentaires

- **3 029 MW** développés, construits et cédés
- **13 915 MW** en exploitation-maintenance*

*Pour compte propre et compte de tiers

1 – EDF Energies Nouvelles

Une expertise multi-filières

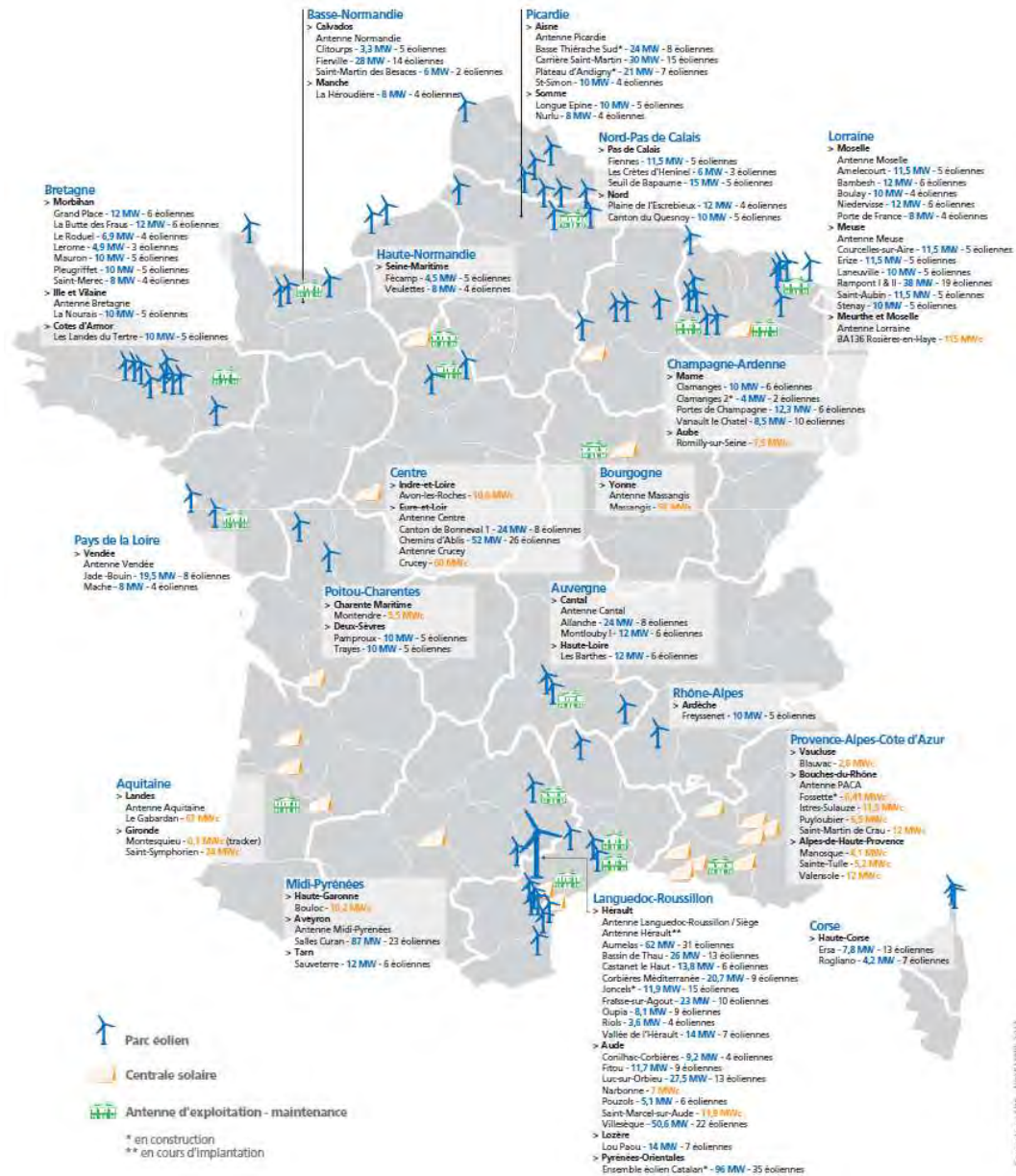


1 – EDF Energies Nouvelles

Implantations et Réalisations en France

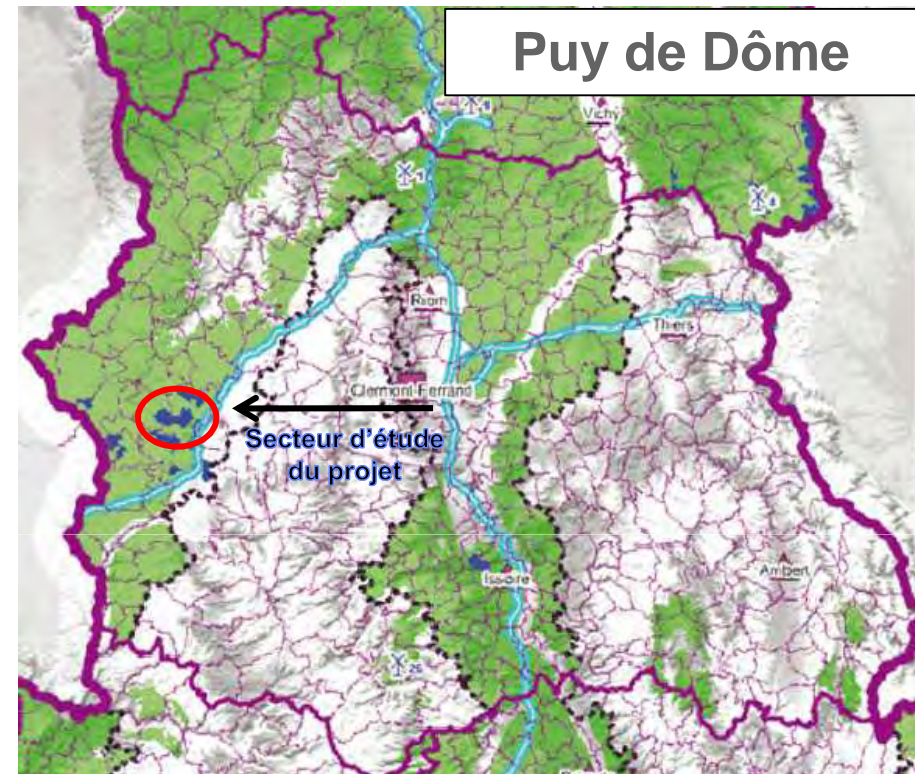
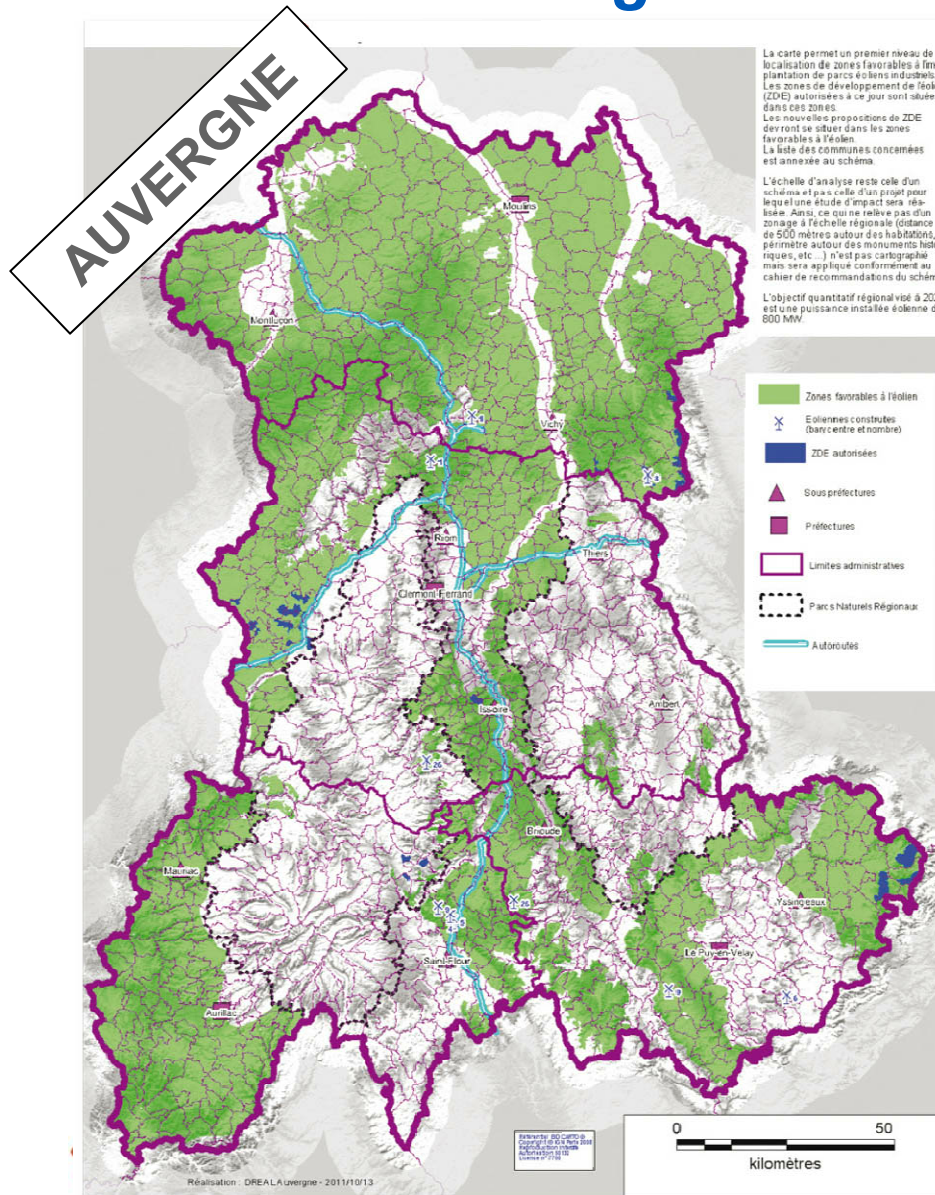
Données EDF EN France

- 1483 MW de capacité installée ou en construction
 - 1187 MW éolien (80 parcs)
 - 296 MWc Solaire (20 parcs)
- 1526 MWc gérés en exploitation-maintenance (19 centres régionaux)
- Environ 1400 employés



2 – PLANIFICATION DE L'EOLIEN

Schéma Régional Eolien (SRE)

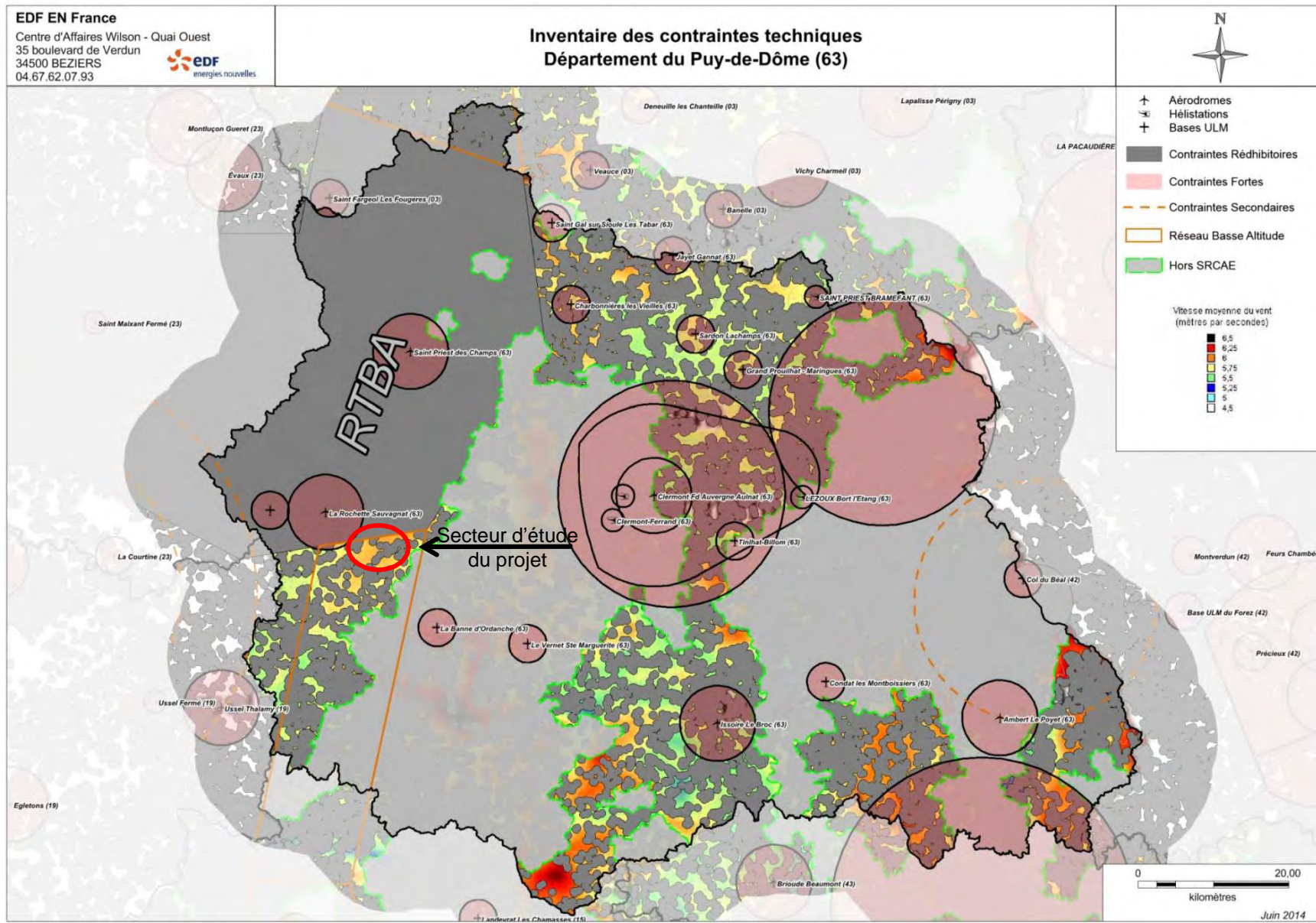


Objectif visé en 2020

- Puissance éolienne installée : 800 MW
- dont environ 250 MW déjà construits ou autorisés en 2015

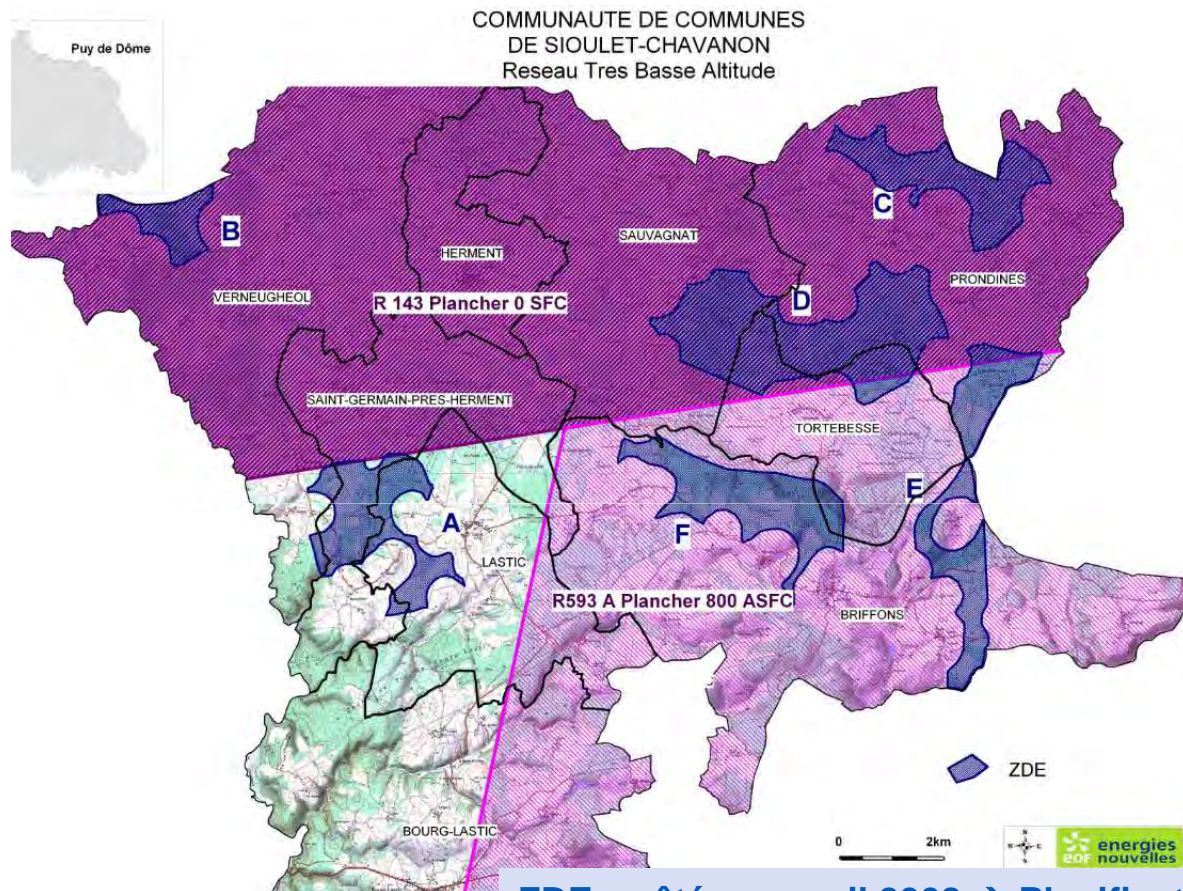
2 – PLANIFICATION DE L'EOLIEN

SRE– Interprétation Puy de Dôme



2 – PLANIFICATION DE L'EOLIEN

ZDE (Zone de Développement Eolien) de Sioulet Chavanont



ZDE arrêtée en avril 2008 → Planification de l'éolien par les élus de la CC de Sioulet Chavanont

- Contrainte rédhibitoire sur les zones B, C et D
- Projet de Briffons dans les zones F et E
- Projet de Tortebesse en dehors de tout zonage

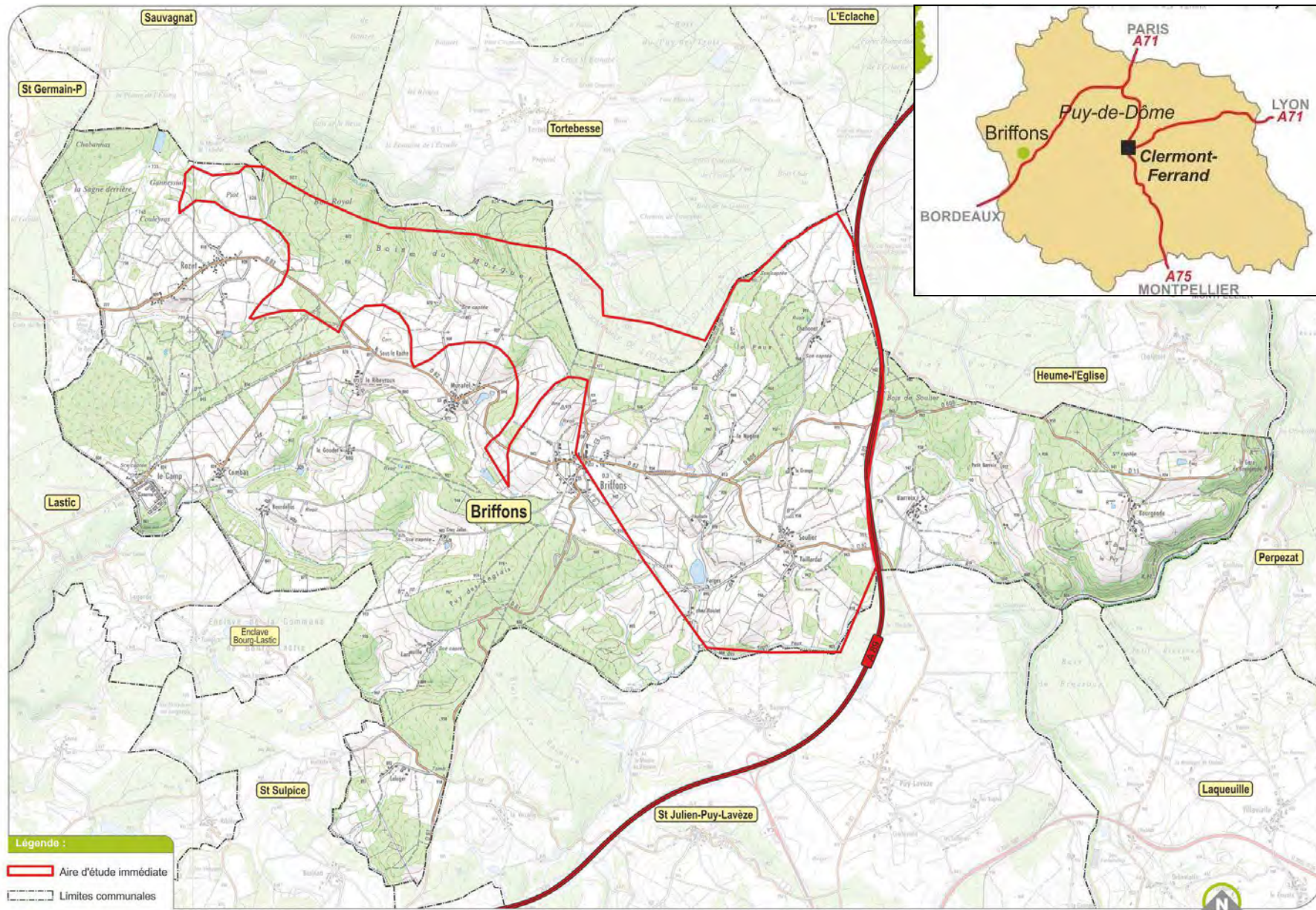
Sommaire

1. Actualités
2. Planification de l'éolien
3. Présentation du projet et évolution
4. Servitudes sur les chemins communaux
5. Retombées fiscales
6. Calendrier du projet



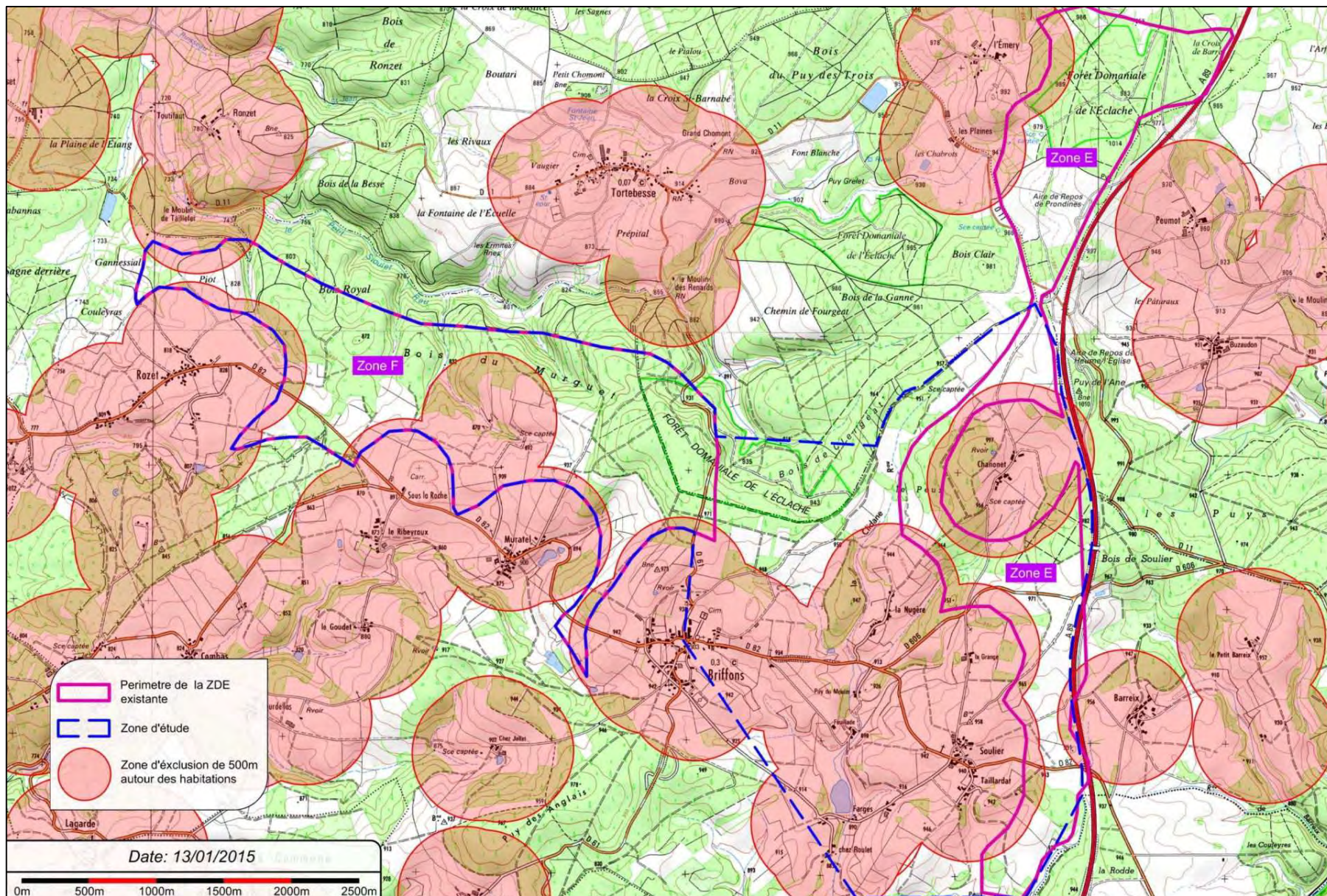
3 – PRESENTATION DU PROJET

La zone du projet



3 – PRESENTATION DU PROJET

La zone du projet

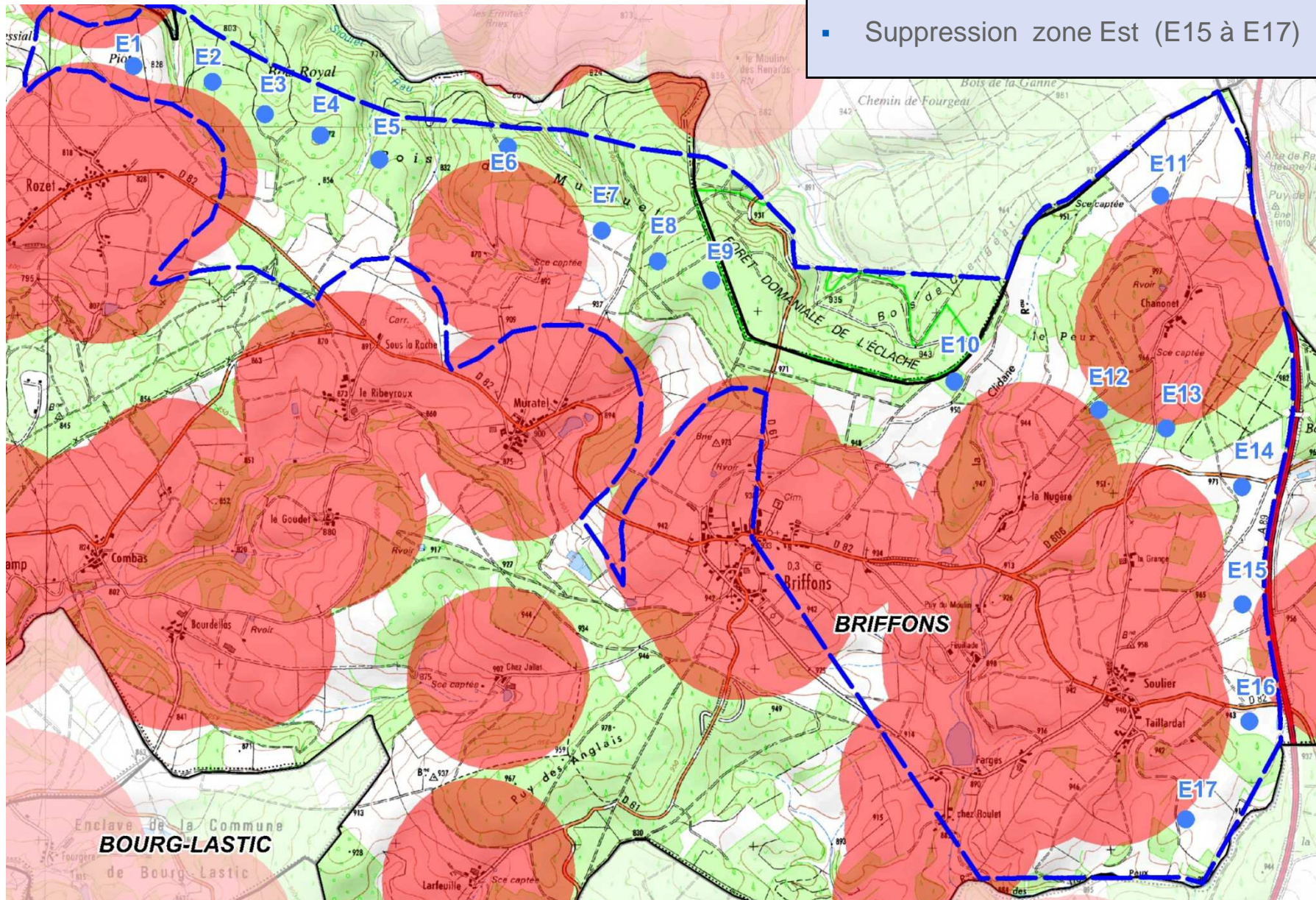


3 – PRESENTATION DU PROJET

L'évolution du projet

Variante maximale à 17 éoliennes

- Suppression zone Est (E15 à E17)

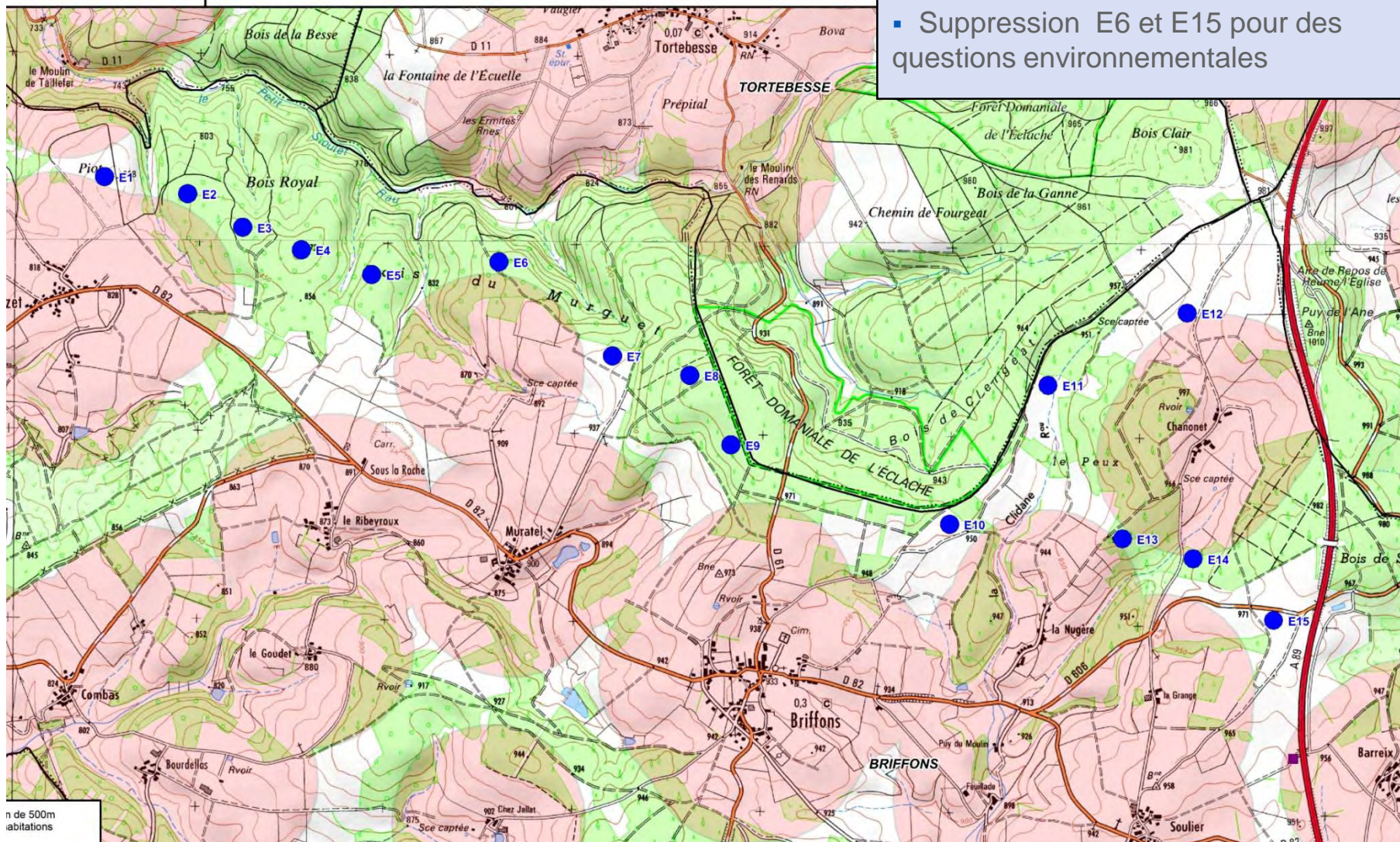


3 – PRESENTATION DU PROJET

L'évolution du projet

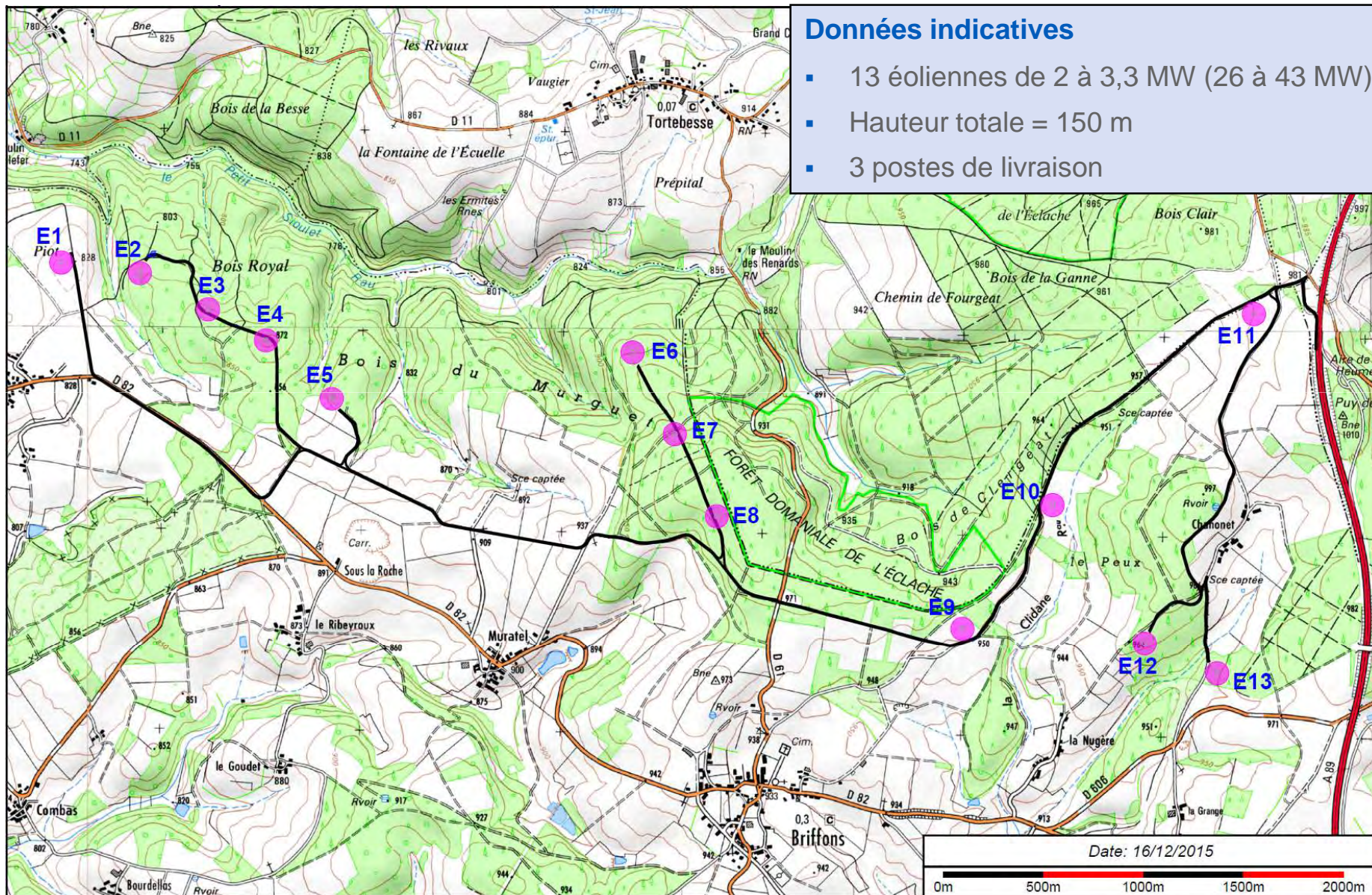
Variante intermédiaire à 15 éoliennes

- Suppression E6 et E15 pour des questions environnementales



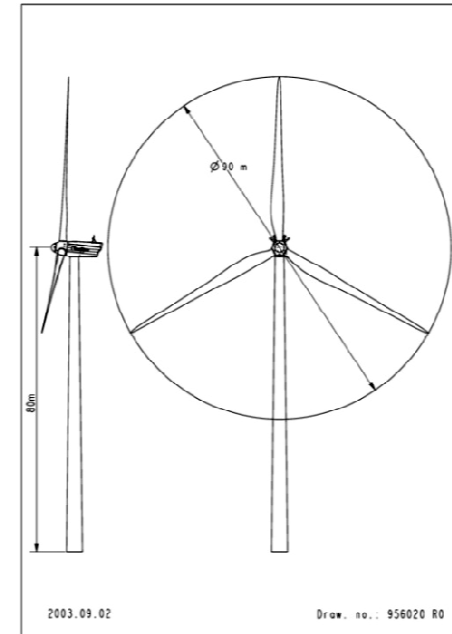
3 – PRESENTATION DU PROJET

Le projet actuel (13 éoliennes)



3 – PRESENTATION DU PROJET

Les éoliennes envisagées

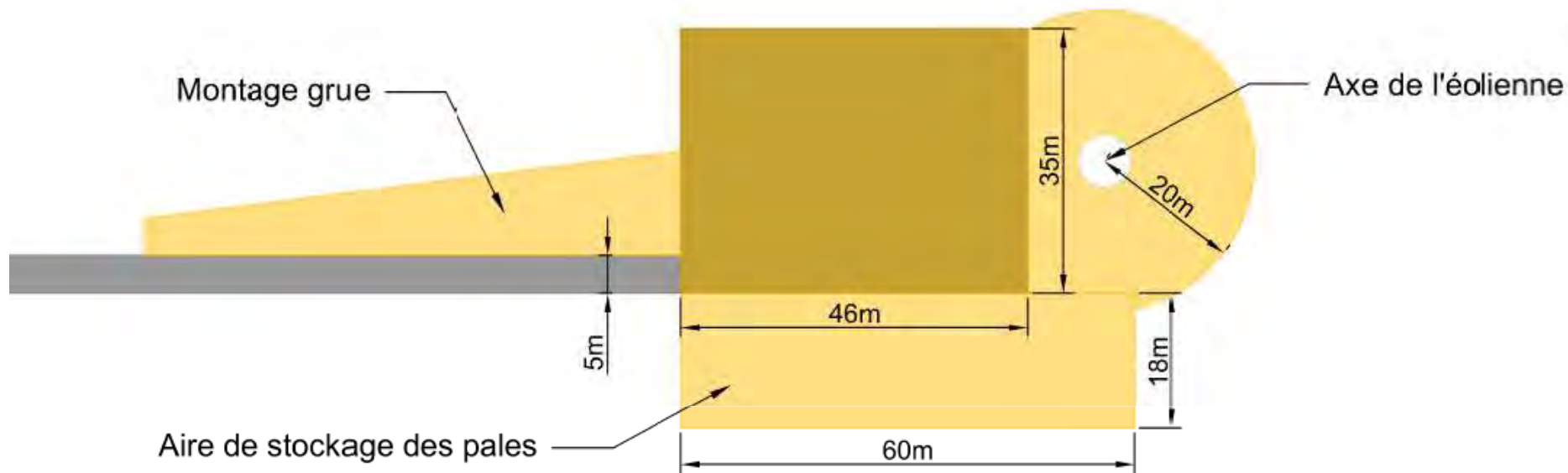





Données

- 13 éoliennes
- Puissance unitaire de 2 à 3,3 MW (26 à 43 MW)
- Hauteur totale = 150 m
- Équivalentes aux éoliennes de St Julien Puy Lavèze

3 – PRESENTATION DU PROJET

Les emprises des éoliennes



-  Voirie stabilisée
-  Plateforme de levage stabilisée
-  Zones de travaux et de stockage (non stabilisée)



4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Etudes de faisabilité

• **Foncier :**

- Promesses de bail
- Concession de réservation

• **Expertises environnementales :**

- Les habitats
- Les chiroptères
- L'avifaune
- La petite faune
- La flore
- Le paysage

• **Etudes techniques :**

- Accès
- Etudes du raccordement électrique
- Acoustique

• **Mesure de vent :**

- Installation d'un mât de mesure

• **Consultation des services de l'Etat**

- DGAC
- Ministère de la Défense
- Météo-France
- DRAC
- SDIS
-

• **Concertation et information de la population :**

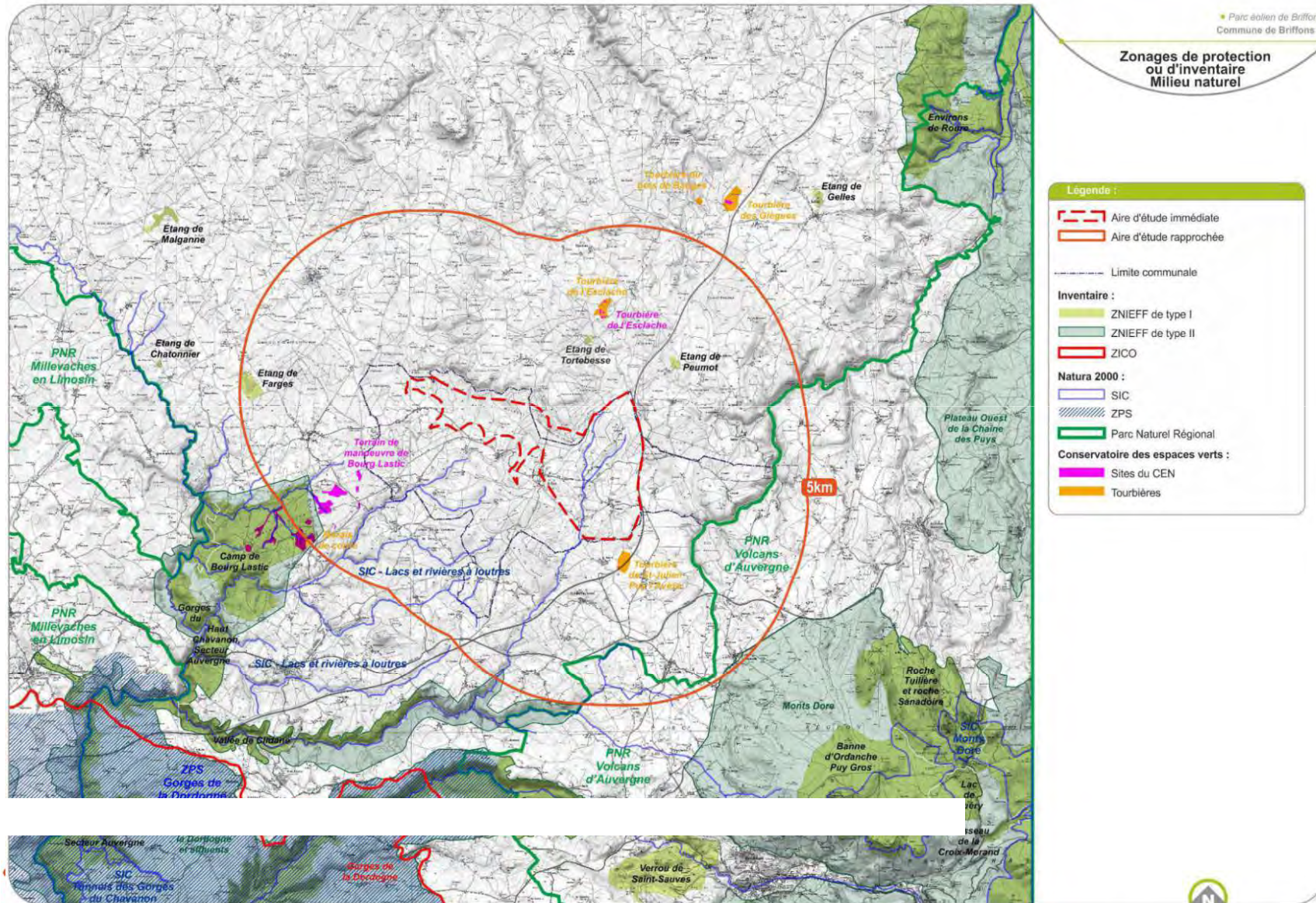
- Rencontre des acteurs locaux (Associations et usagers du site)
- Points d'information
- Autre dispositif sur mesure

• **Etude économique :**

- Première analyse de l'équilibre économique du projet

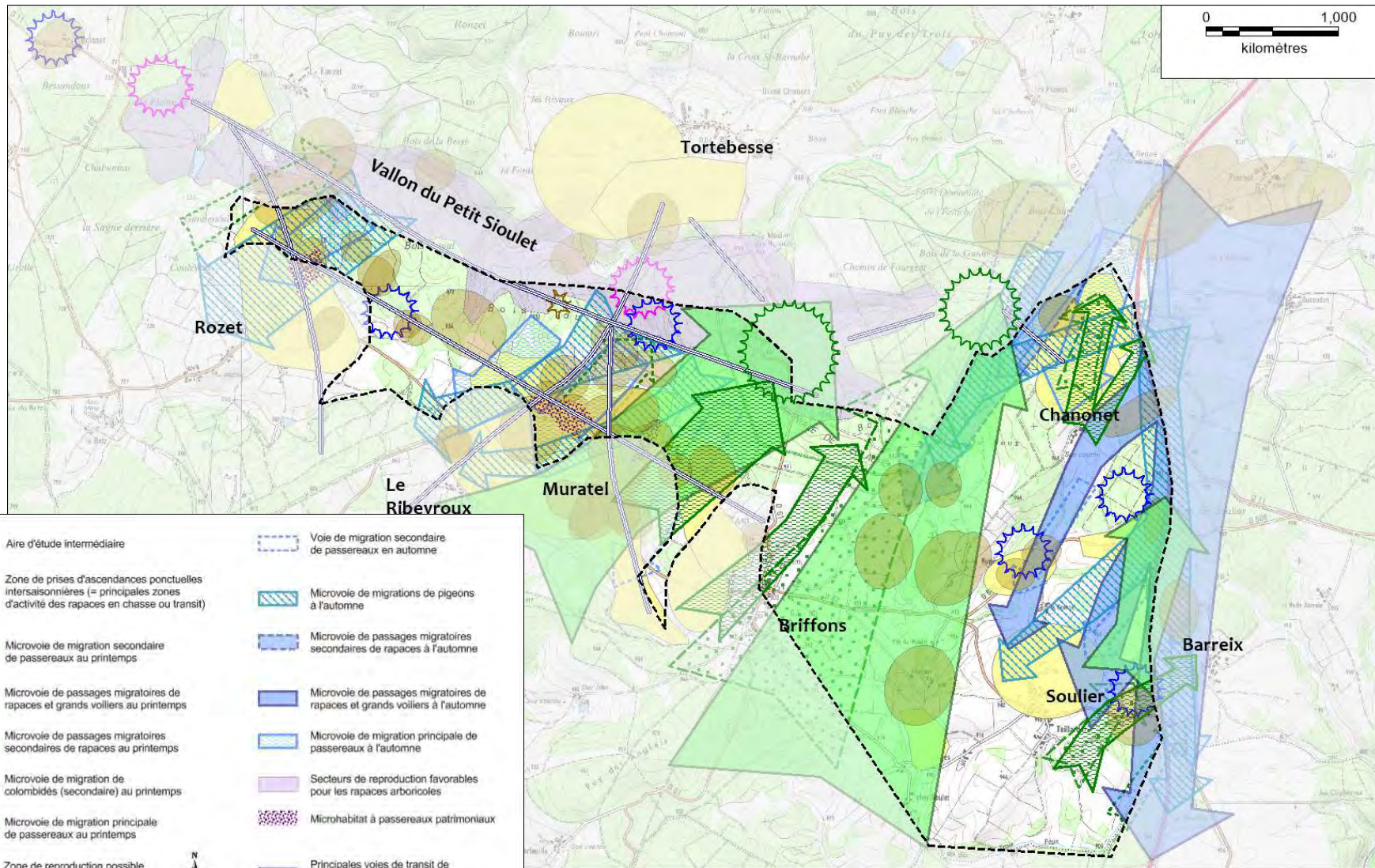
4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Périmètres de protection



4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

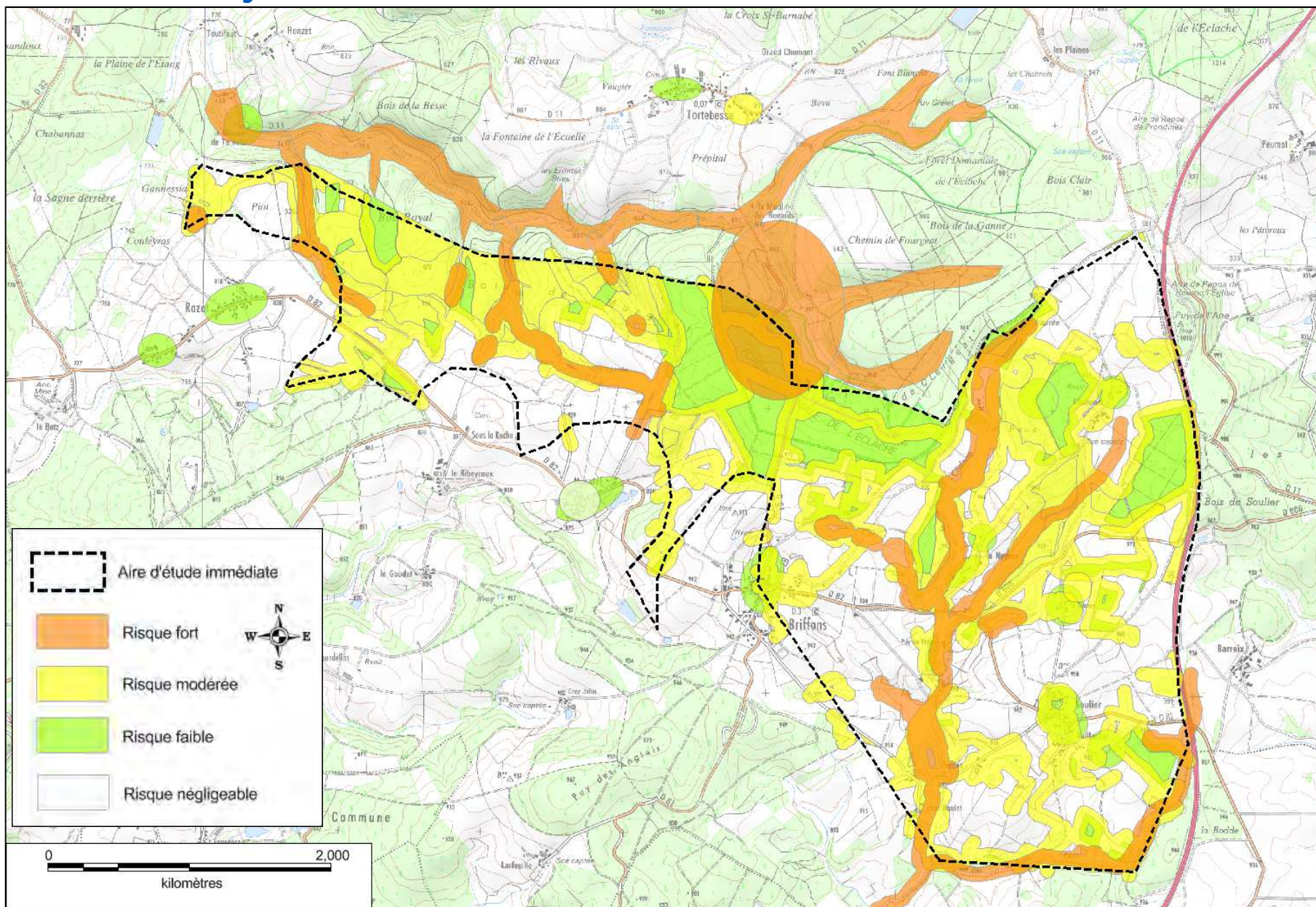
Enjeux avifaunistiques



	Aire d'étude intermédiaire		Voie de migration secondaire de passereaux en automne
	Zone de prises d'ascendances ponctuelles intersaisonnnières (= principales zones d'activité des rapaces en chasse ou transit)		Microvoies de migrations de pigeons à l'automne
	Microvoies de migration secondaire de passereaux au printemps		Microvoies de passages migratoires secondaires de rapaces à l'automne
	Microvoies de passages migratoires de rapaces et grands voiliers au printemps		Microvoies de passages migratoires de rapaces et grands voiliers à l'automne
	Microvoies de passages migratoires secondaires de rapaces au printemps		Microvoies de migration principale de passereaux à l'automne
	Microvoies de migration de colombidés (secondaire) au printemps		Secteurs de reproduction favorables pour les rapaces arboricoles
	Microvoies de migration principale de passereaux au printemps		Microhabitat à passereaux patrimoniaux
	Zone de reproduction possible du Busard Saint-Martin		Principales voies de transit de rapaces en période nuptiale
	Zone de reproduction probable de la Chouette hulotte		Zone de reproduction probable et certaine de la Buse variable
	Zone de reproduction possible du Milan noir		Zone de chasse plurispécifique de rapaces en période nuptiale

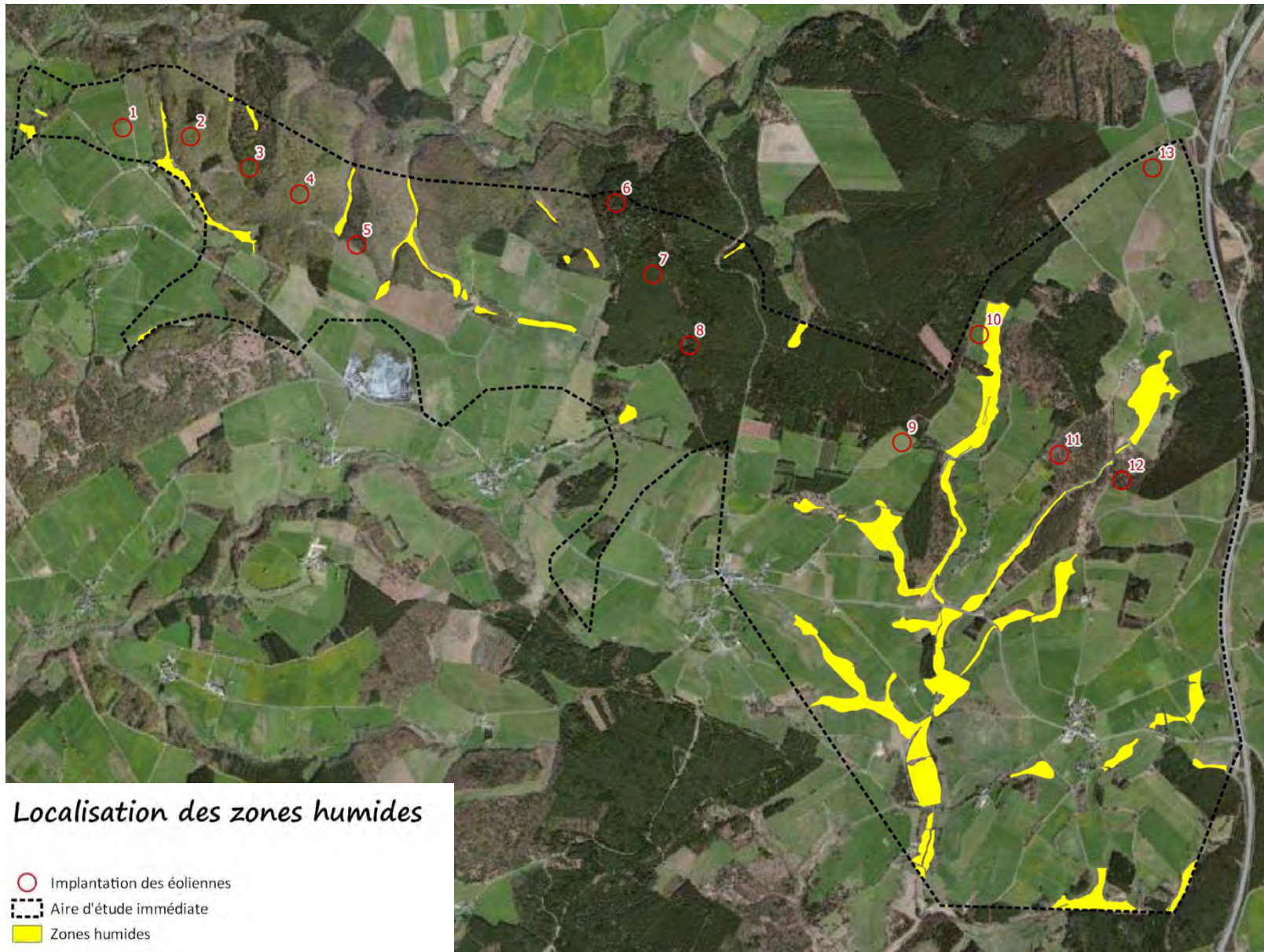
4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Enjeux sur les chauves-souris



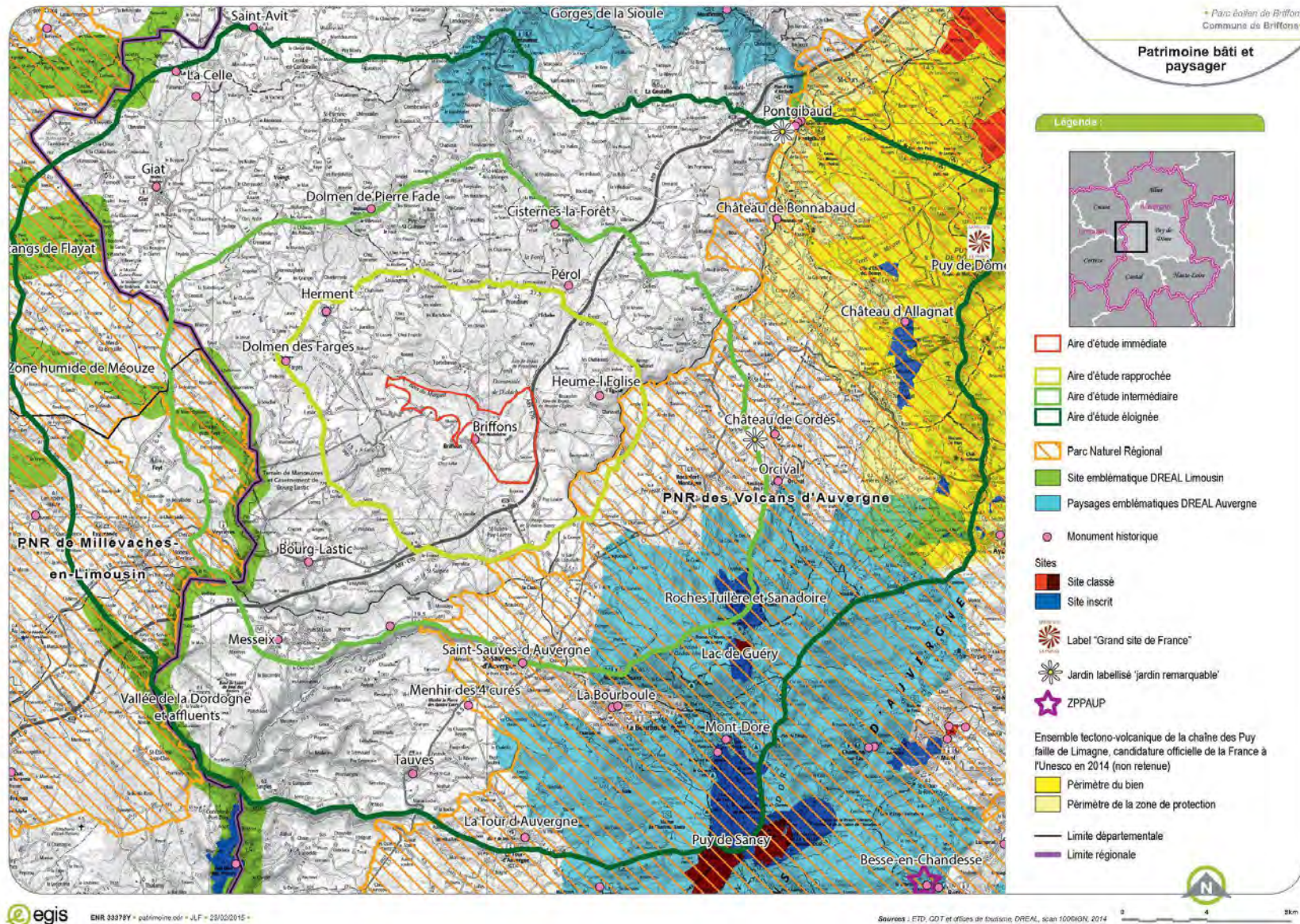
4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Zones humides



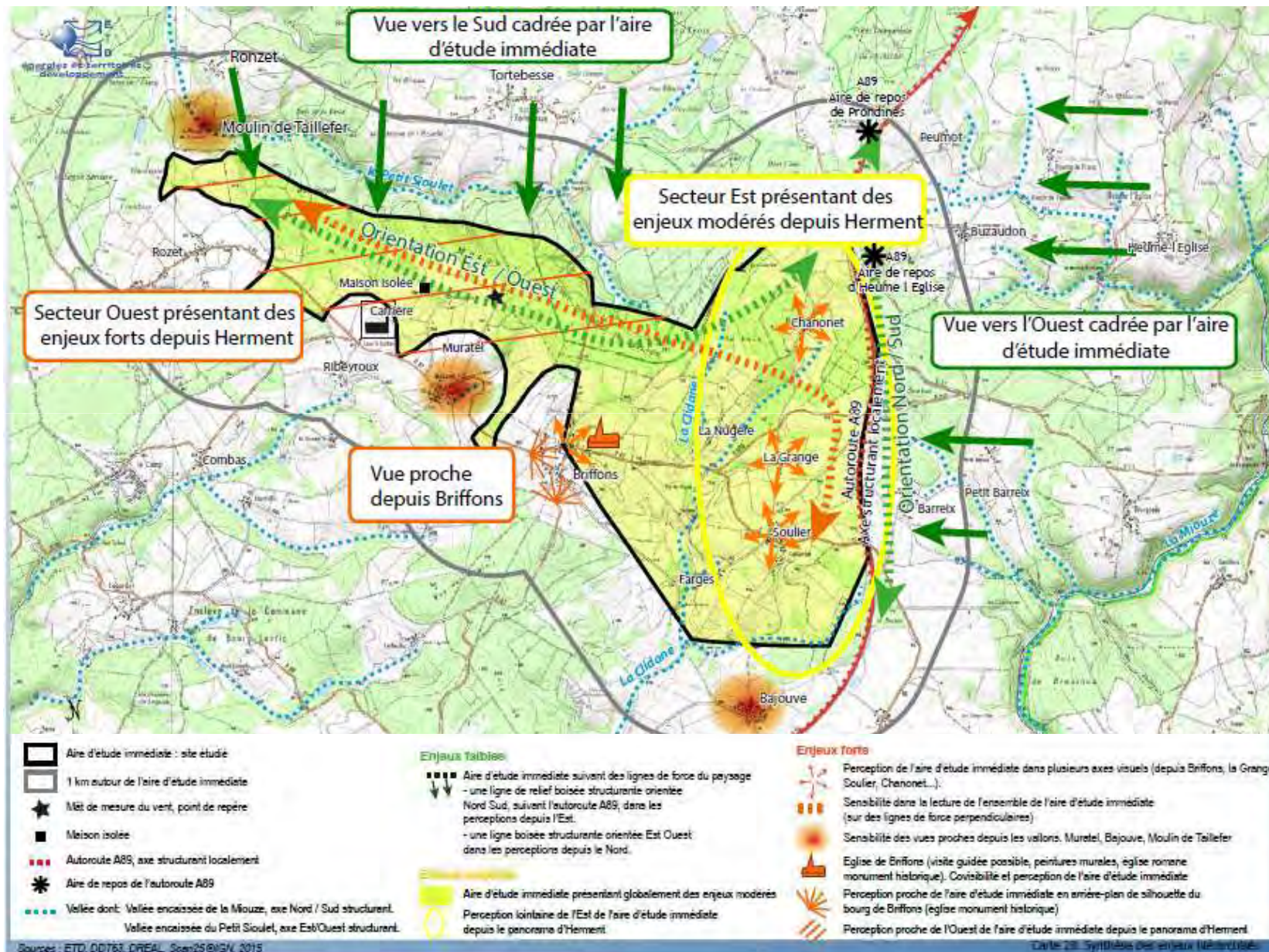
4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Enjeux paysagers



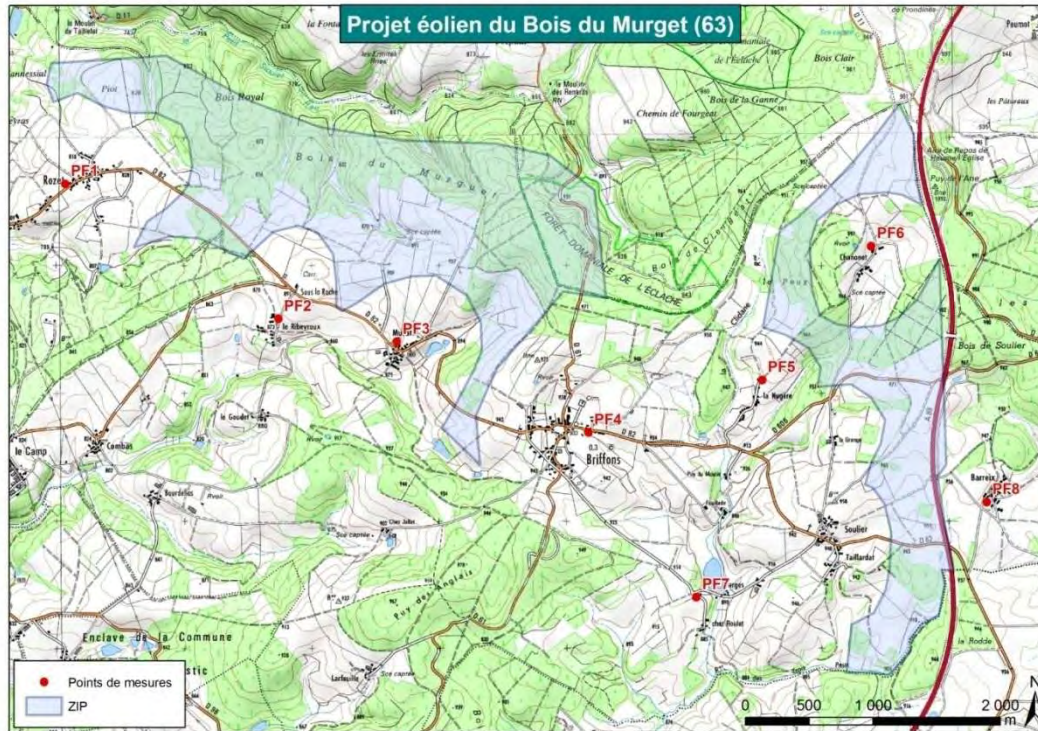
4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Enjeux paysagers



4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Etudes acoustiques



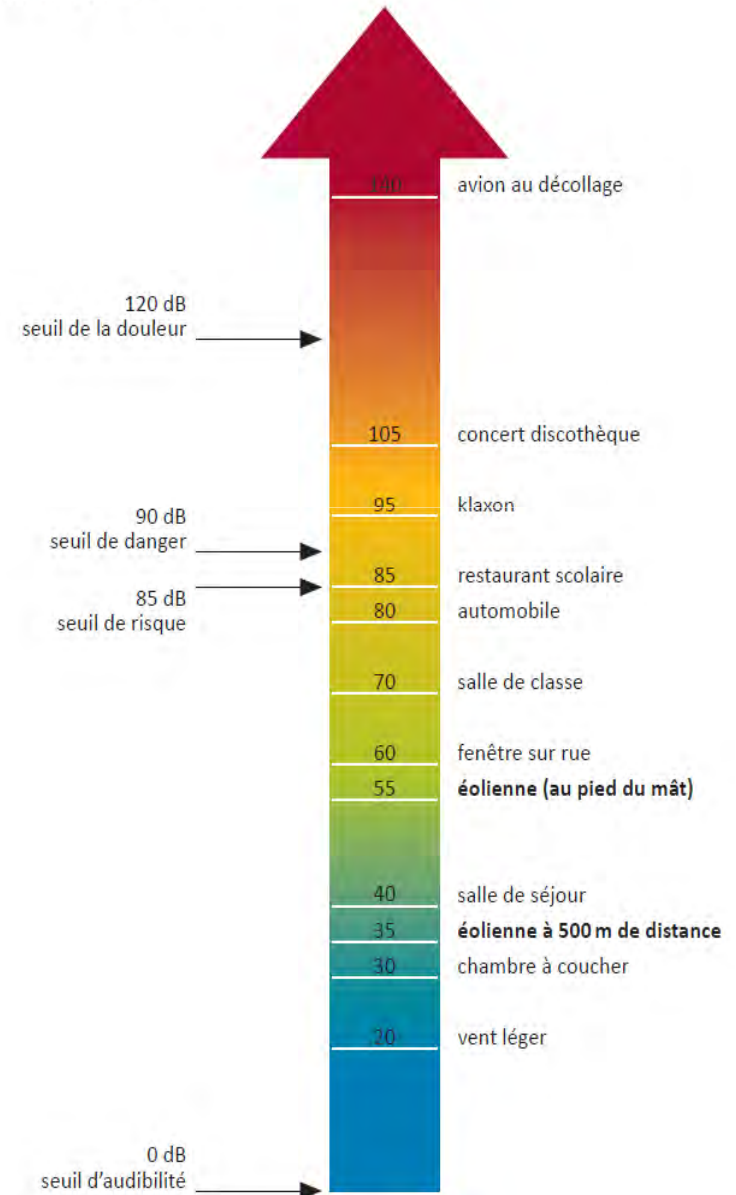
La réglementation des bruits de voisinage

- 5dB pour le jour (7h-22h)
- 3db pour la nuit (22h7h)

→ Un plan de régulation (bridage) est envisagé afin de respecter la réglementation

Échelle du bruit (dB)

source : ADEME



4 – ETUDES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Potentiels de raccordements



5 – PRESENTATION DU PROJET

Retombées fiscales

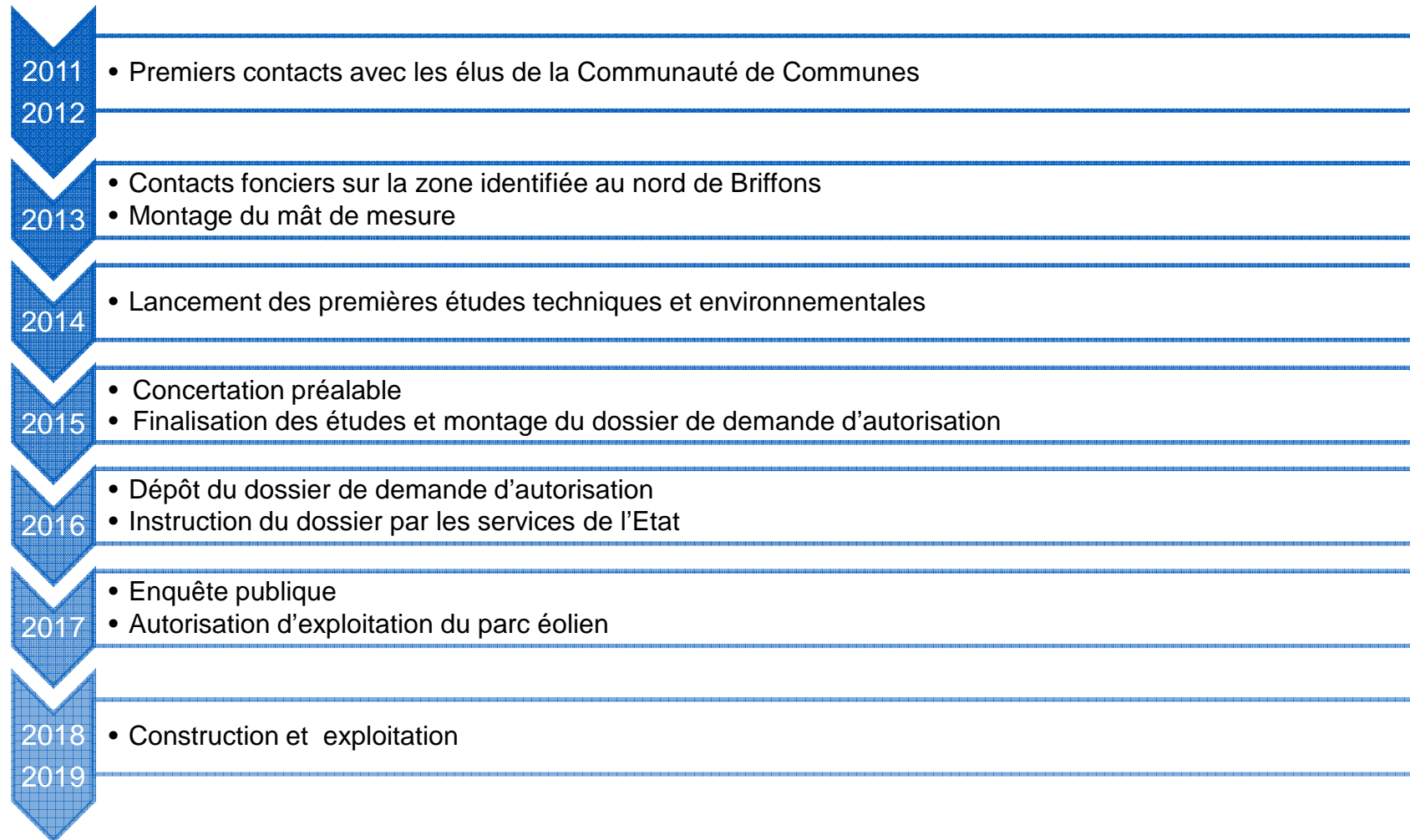
Simulation pour un parc de 13 éoliennes de 3,3 MW (42,9 MW)

Répartition aux Collectivités territoriales de la Taxe Foncière, CET et IFER					
	Commune	EPCI	Département	Région	TOTAL
Taxe Foncière sur les propriétés bâties <i>(Commune = 10,08%)</i>	8 300		16 800		25 100
CET (Contribution Economique Territoriale) <i>(Commune = 0% - EPCI = 21,52%)</i>					
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)		24 700			24 700
- CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)		22 578	41 322	21 300	85 200
IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) <i>(7270€/MW installé - 70% EPCI et 30% Département)</i>		218 316	93 564		311 880
TOTAL	8 300	265 594	151 686	21 300	446 880

Simulation pour un parc de 13 éoliennes de 2 MW (26 MW)

Répartition aux Collectivités territoriales de la Taxe Foncière, CET et IFER					
	Commune	EPCI	Département	Région	TOTAL
Taxe Foncière sur les propriétés bâties <i>(Commune = 10,08%)</i>	8 300		16 800		25 100
CET (Contribution Economique Territoriale) <i>(Commune = 0% - EPCI = 21,52%)</i>					
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)		24 700			24 700
- CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)		17 808	32 592	16 800	67 200
IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) <i>(7270€/MW installé - 70% EPCI et 30% Département)</i>		132 300	56 700		189 000
TOTAL	8 300	174 808	106 092	16 800	306 000

6 – CALENDRIER DU PROJET

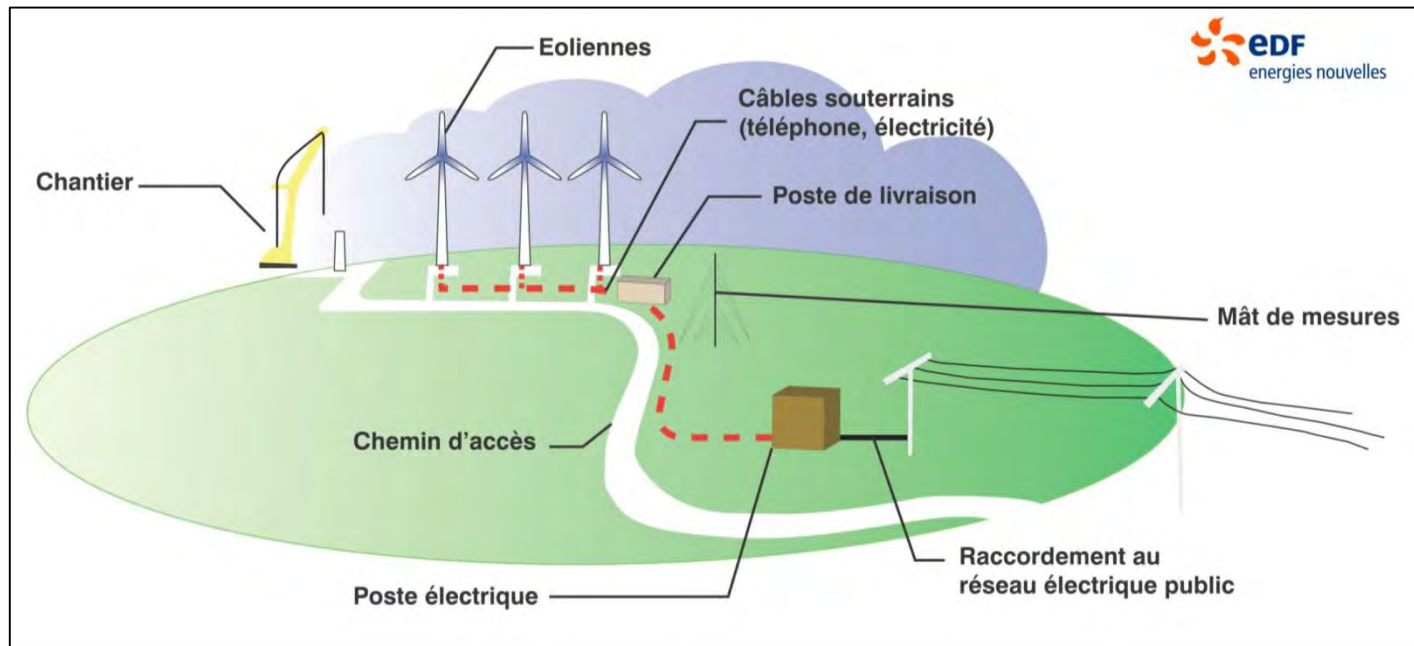


7 – QUESTIONS DIVERSES

Fonctionnement d'un parc éolien

Équivalence :

En France, un parc de **10 MW** (environ 3 à 5 éoliennes) produit une électricité annuelle correspondant aux besoins domestiques d'environ **9000 personnes**.



7 – QUESTIONS DIVERSES

Fonctionnement des éoliennes en fonction du vent

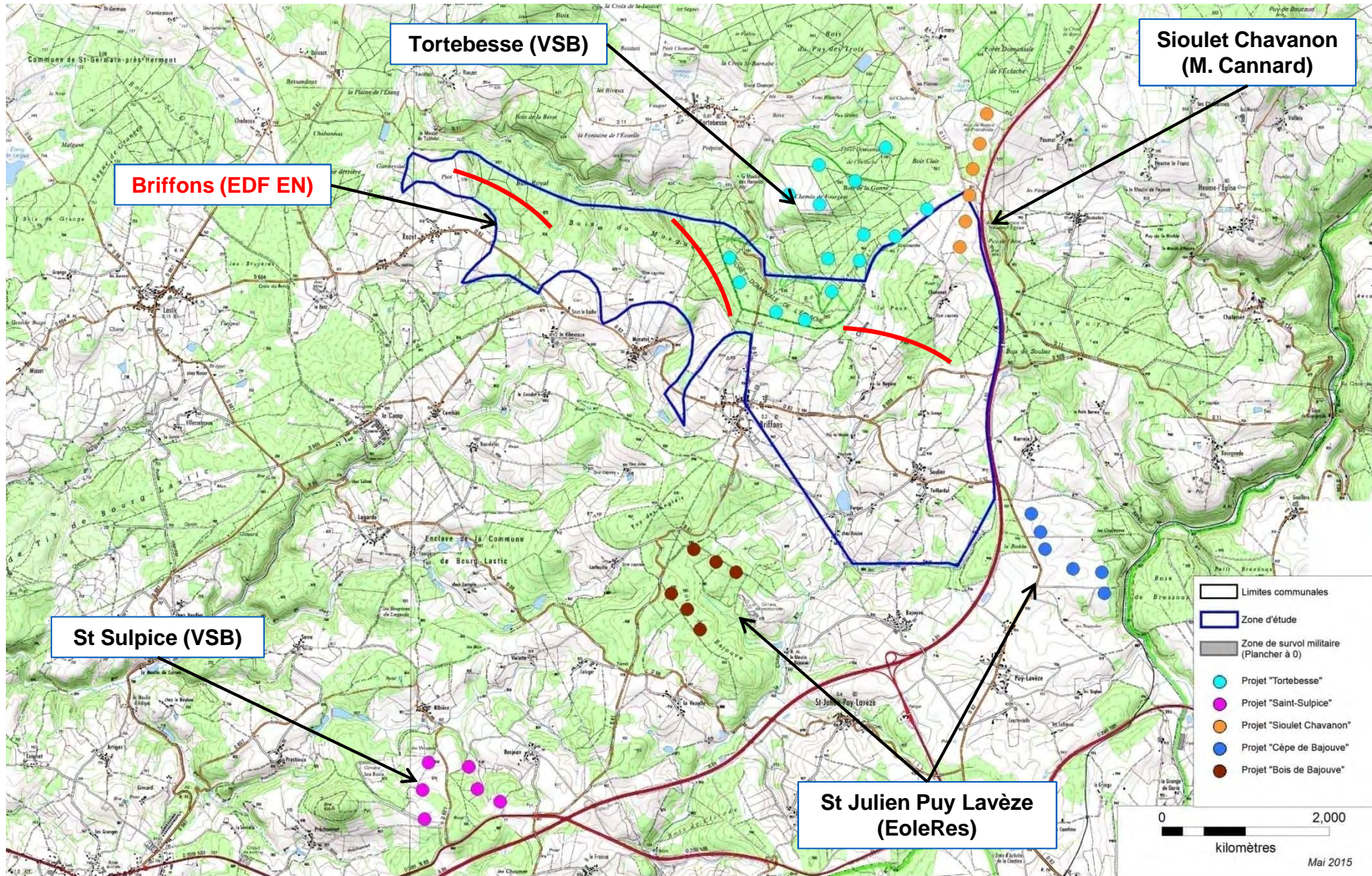
La production électrique varie selon la vitesse du vent :

- Lorsque le vent est **inférieur à 10 km/h** (2,8 m/s), **l'éolienne est arrêtée** car le vent est trop faible. Cela n'arrive que 15 à 20 % du temps.
- Entre **10 et 36 km/h** (2,8 et 10 m/s), la totalité de l'énergie du vent disponible est convertie en électricité, la **production augmente très rapidement**.
- À partir de 36 km/h (10 m/s), l'éolienne approche de sa production maximale : les pales se mettent progressivement à tourner sur elles-mêmes afin de réguler la production.
- À **45 km/h** (12,5 m/s), l'éolienne produit à **pleine puissance**. Les pales sont orientées en fonction de la vitesse du vent. La production reste constante et maximale jusqu'à une vitesse de vent de 90 km/h.
- À partir de **90 km/h** (25 m/s), **l'éolienne est arrêtée progressivement** pour des raisons de sécurité, et les pales sont mises en drapeau. Cela n'arrive que sur les sites très exposés, quelques heures par an, durant les fortes tempêtes.

Une éolienne dispose de trois freins principaux (chacune des trois pales), mais est également équipée d'un frein mécanique afin d'assurer l'arrêt rapide de la machine et son immobilisation lors de la maintenance.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Les projets voisins



7 – QUESTIONS DIVERSES

Les projets voisins

St Julien Puy Lavèze (2 x 6 éol de 2MW = 24 MW)

- Société Eole-Res
- Autorisations obtenues en 2013 / 2014
- Construit en 2015 : Parc éolien Cepe de Bajouve
- Construction 2016 : Parc éolien de Bois de Bajouve

Briffons / Prondines (6 éol de 0.8MW = 4,8 MW – hauteur < 100m)

- Parc éolien de Sioulet Chavanon (M. Cannard)
- Autorisations obtenues en 2010
- Stand by depuis 5 ans malgré l'absence de recours – Construction très incertaine ???

Tortebesse (15 éol = 30 MW) et St Sulpice (6 éol = 12 MW)

- Société VSB
- Demandes Autorisations déposées en 2014 / 2015
- Avis favorables lors des enquêtes publiques en octobre et décembre 2015
- Autorisations/refus du Préfet entre mars et mai 2016

7 – QUESTIONS DIVERSES

Les ondes magnétiques

Les normes officielles applicables sont données par le "Guide provisoire pour l'établissement de limites d'exposition aux champs électromagnétiques aux fréquences de 50 / 60 hertz", publié par la commission internationale de protection contre les rayonnements non-ionisants (ICNIRP). Ces valeurs limites ont été établies en fonction des effets que peuvent avoir sur l'être humain les courants induits dans l'organisme par les champs électriques ou magnétiques. Elles sont de 5000 V/m pour le champ électrique et 100 μ T pour le champ magnétique.

L'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation ICPE reprend ces éléments, il précise que celle-ci doit être implantée de telle sorte que les habitations ne soient pas exposées à un champ magnétique émanant des aérogénérateurs supérieur à 100 microteslas à 50-60 Hz.

Des mesures électromagnétiques réalisées par le Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques (CRIIREM) sur des parcs éoliens indiquent des valeurs d'environ 0,6 microteslas à 1m du pied de l'éolienne, tombant à une valeur nulle à 20m de celle-ci.

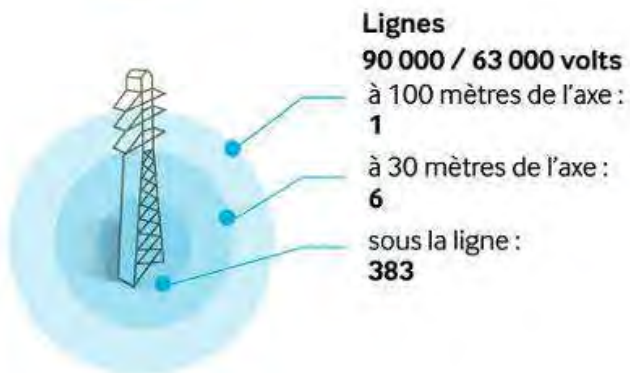
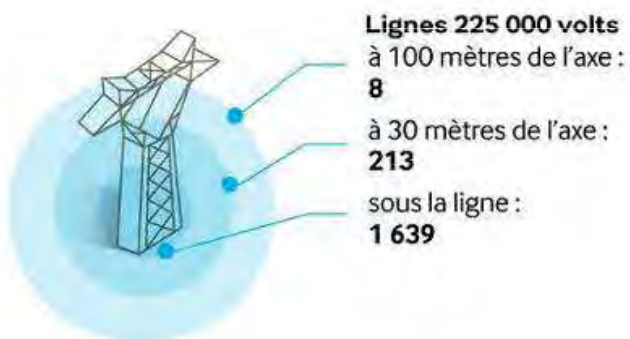
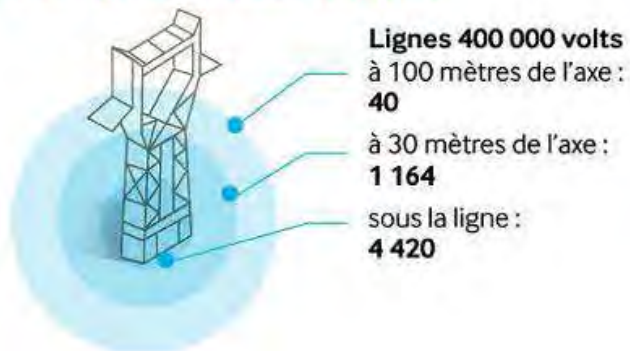
En comparaison voici les champs électromagnétiques mesurées pour des appareils électriques de la vie courante ainsi que pour des lignes électriques :

Appareil électrique	Intensité champs électriques (V/m)	Intensité Champ magnétique		
		A 3 cm (μ T)	A 30 cm (μ T)	A 1 m (μ T)
Téléviseur	60	2,5 - 50	0,04 - 2	0,01 - 0,15
Réfrigérateur	120	0,5 - 1,7	0,01 - 0,25	< 0,01
Four électrique	8	1 - 50	0,15 - 0,5	0,01 - 0,04
Aspirateur	50	200 - 800	2 - 20	0,13 - 2
Sèche-cheveux	80	6 - 2000	0,01 - 7	0,01 - 0,03

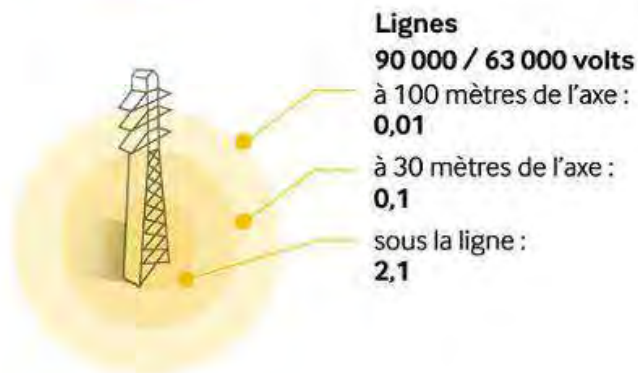
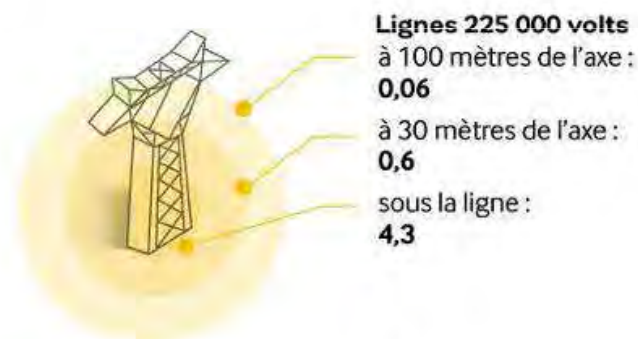
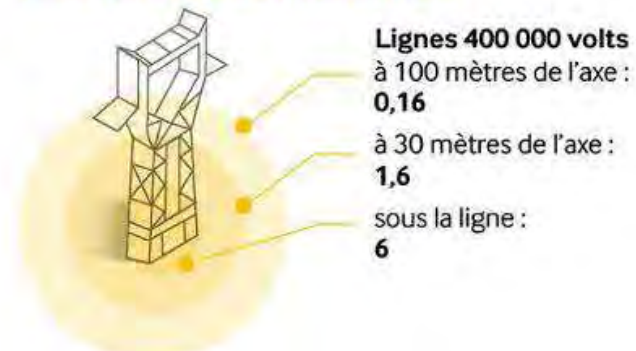
7 – QUESTIONS DIVERSES

Les ondes magnétiques

Champs électriques (en V/m)



Champs magnétiques (en μT)



7 – QUESTIONS DIVERSES

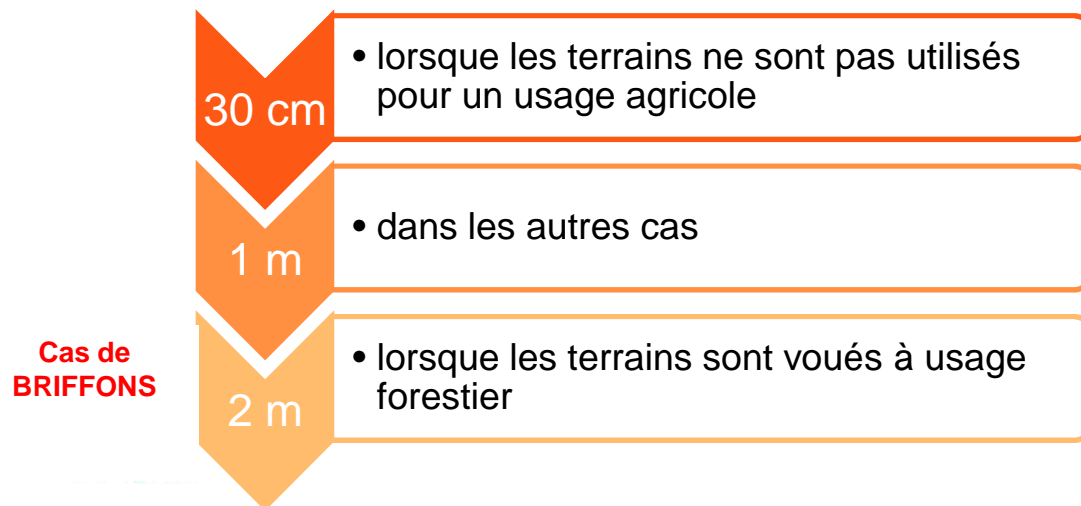
Le démantèlement

→ Provisionnement de 50 k€ / éolienne

Un « chantier à l'envers »

- Démontage des éléments;
- Arasement de la fondation;
- Suppression des câbles électriques ;
- Décaissement des aires de grutage et chemins sur 40 cm;
- Transport vers des filières de traitement.

Arasement et remise en état du site
arrêté 26 aout 2011



7 – QUESTIONS DIVERSES

Le coût de l'énergie (CSPE)

CSPE = Contribution au Service Public de l'Electricité :

- Aide sociale pour les foyers aux revenus modestes
- Péréquation tarifaire dans les ZNI (Corse et DOM-TOM)
- Soutien à la cogénération
- Soutien aux énergies renouvelables (contrats d'achat)

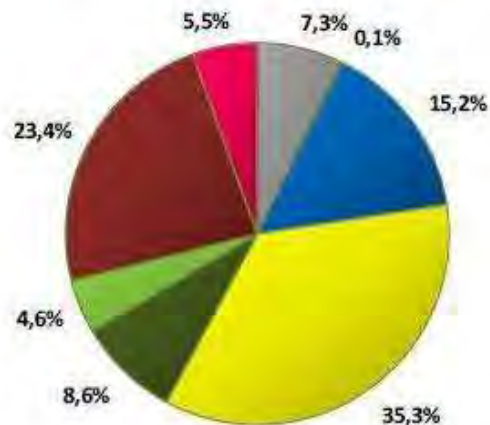
Mise en place par l'Etat d'un **tarif d'achat** :

- Chaque kWh d'électricité produit par une éolienne est acheté par EDF à **8,2c€/kWh pendant 10 ans, puis entre 2,8c€/kWh et 8,2c€/kWh pendant 5 ans**
- **Prix stable et indépendant** de l'augmentation du coût des matières premières

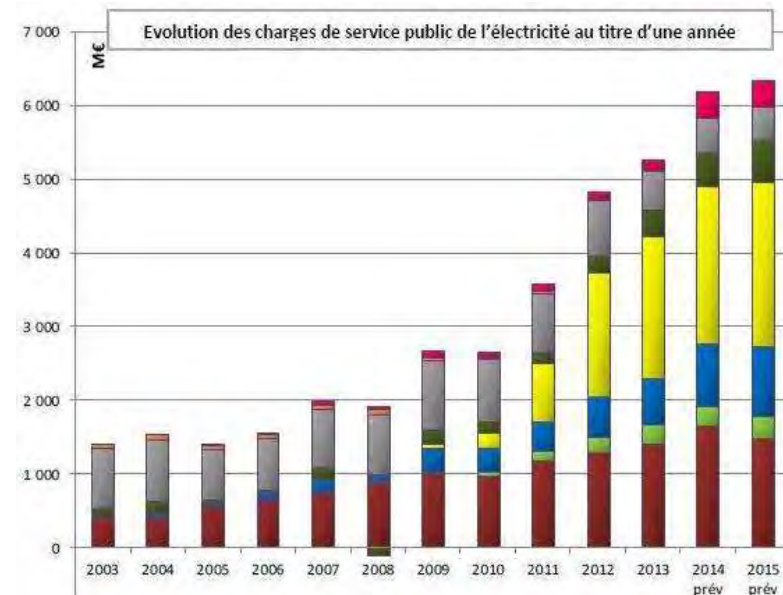
Coût de l'éolien pour le consommateur (données 2016) :

- Surcote de l'électricité éolienne achetée par EDF payée par chaque consommateur via la CSPE
- L'éolien représente **17% de la CSPE** → 3,8 € / MWh (source : CRE)
- Coût annuel pour un ménage français consommant 2 500 kWh : **9,56 €**

Charges de service public
prévisionnelles au titre de 2015
(total 6,3 Md€)



- Dispositions sociales
 - Autres contrats d'achat (MC)
 - EnR (ZNI)
 - Autres EnR (MC)
 - Photovoltaïque (MC)
 - Eolien (MC)
 - Cogénération (MC)
 - Péréquation tarifaire dans les ZNI hors EnR
- EnR : énergies renouvelables
MC : métropole continentale
ZNI : zones non interconnectées



7 – QUESTIONS DIVERSES

Le coût de l'énergie

Le soutien public à la filière éolienne est efficace :

La Cour des comptes estime que la **filière éolienne** terrestre est proche de la compétitivité, avec des coûts compris entre **62 € et 102 €/MWh** à comparer avec un coût de production de l'électricité **nucléaire amorti** de **49,5 € le MWh**.

Son coût de production est comparable à celui des **centrales thermiques à flamme**, qui varie entre **70 € et 100 €** par MWh ou du **nucléaire de nouvelle génération** qui est de l'ordre de **114 €/MWh** (évaluation par la Cour des Comptes du coût de production de l'électricité issue de l'EPR de Hinkley Point au Royaume-Uni).

Le coût de fonctionnement d'un parc éolien étant très faible, la production d'électricité d'origine éolienne contribuera à terme, avec l'arrêt du tarif d'achat, à réduire le prix de l'énergie.

Le coût de l'électricité produite par une éolienne est stable et prévisible, et évite donc les coûts de couverture des risques de fluctuations des prix, auxquels sont soumises les énergies fossiles.



Direction Régionale Sud
Centre d'affaires Wilson - Quai Ouest
35 Boulevard de Verdun
34 500 Béziers
Tel : +33 (0) 4 67 62 07 93
Fax : +33 (0) 4 67 62 09 35

www.edf-energies-nouvelles.com **et** www.edf-en.fr

Frank MAES
Responsable Régional
Auvergne Rhone Alpes
frank.maes@edf-en.com

Pascal ESCRIBE
Chef de Projets
pascal.escribe@edf-en.com

Société Civile Professionnelle
Me Thibaut BARNIER - Me Eric BREHM

Huissiers de Justice Associés

Successes de la SCP BERTHERAT

43 avenue Julien -- BP 276 -- 63008 Clermont-Ferrand cedex 1

Etude ouverte de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Tél. : 04.73.93.30.82 -- Fax : 04.73.35.44.31 -- E-mail : scp.bertherat.huissiers@wanadoo.fr

CDC : 40031 00001 000033305M 22 -- RC Clermont-Ferrand n°315067546 -- N° TVA INTRA. FR21315067546

Expédition

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

DRESSE A BRIFFONS (63820)

L'AN DEUX MIL SEIZE ET LE DIX NEUF MARS (19) MARS A PARTIR DE 09 HEURES 35' JUSQU'A 12 HEURES 00' ET A PARTIR DE 14 H 15' JUSQU'A 16 H 15'

A la requête de **S.A.S. EDF EN France - Agence de Béziers** ayant son siège Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest - 35, boulevard de Verdun 34500 BEZIERS agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Il m'a été préalablement exposé par **Monsieur Pascal ESCRIBE**, en sa qualité déclarée de Chef de Projets auprès de la société requérante :

Que sa société va organiser une permanence d'information dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien sur le ban de la commune de BRIFFONS (63).

Qu'à cette occasion, une concertation liée à ce projet a été mise en place par **EDF EN France** depuis l'année dernière, avec la distribution de bulletins d'information et l'organisation de permanences d'information.

Que sa société me requiert en conséquence à l'effet de constater le déroulement d'une permanence d'information qui se tiendra ce jour en mairie de BRIFFONS (63), dans la salle du conseil municipal de ladite commune. Cette réunion a été fixée de 10 h à 12 h et de



Cette réunion d'information a été annoncée par la société requérante il y a deux semaines par distribution de bulletins dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Qu'à l'occasion de la tenue de cette permanence, sa société me requiert à l'effet d'assurer une certaine médiation si la situation viendrait à s'envenimer et de faire montre de ma présence.

Qu'en effet, ils ont été informés qu'un petit nombre d'habitants de la commune opposés au projet éolien organisent une manifestation au moment de la tenue de cette permanence d'information dans la salle du conseil municipal de la commune.

Qu'il me requiert à cet effet.



Déférant à cette réquisition,

JE

S.C.P. THIBAUT BARNIER - ERIC BREHM

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

SUCESSEURS DE SCP BERTHERAT

RÉSIDENT À CLERMONT-FERRAND, 43 AVENUE JULIEN

PAR L'UN D'EUX SOUSSIGNÉ,

me suis déplacé ces jour, mois, an et heures que dessus sur la commune de BRIFFONS (63820), dans la salle commune de la mairie.

Et présence de :

- **Monsieur Pascal ESCRIBE**, en sa qualité déclarée de Chef de Projets auprès de la société requérante ;
- **Monsieur Franck MAES**, en sa qualité déclarée Responsable de la société requérante Région Auvergne Rhône Alpes ;

J'ai constaté ce qui suit :

Constatations préalables dans la salle du conseil municipal :

Monsieur Pascal ESCRIBE me désigne le grand meuble bibliothèque dans cette salle.

Il sort un dossier intitulé « EDF énergies nouvelles ».

Je constate que ce dossier est bien en évidence à la disposition du public dans ce meuble avec vitrage.

Je constate que ces documents se composent d'un registre de concertation du public qui s'intitule « Concertation préalable au projet éolien de Briffons ». Un registre permet à la population de la commune de s'exprimer. Les personnes intéressées peuvent y faire part de leurs observations sur le projet et l'éolien en général. Je constate que plusieurs messages ont été écrits en feuilletant ce registre.



Monsieur Pascal ESCRIBE me déclare qu'il s'agit d'un dossier pour discuter avec l'opérateur et la mairie qui s'appuie sur un classeur de concertation où l'on y trouve l'évolution du projet, des informations sur la société EDF énergies nouvelles, des informations sur l'éolien pour répondre aux questions, des plans de situation des cartes IGN et plan cadastral. Avec des informations sur le projet dans le cadre du développement évolutif et avec un projet d'arrêté.

Je constate que ces documents que me cite Monsieur Pascal ESCRIBE existent dans le classeur laissé à la disposition du public.

Constatations concernant la tenue de la permanence d'information :

Monsieur le Maire de la commune nous accueille dans la salle du conseil municipal mais n'assistera pas à la permanence, étant retenu par ailleurs.

Je constate qu'à 10 heures, un petit attroupement commence à s'organiser sur la voie publique, soit sur la partie de la voirie qui est située devant l'accès à la cour de la mairie dans laquelle se trouve la salle du conseil municipal. Cet attroupement se compose d'environ vingt à vingt-cinq personnes.

Ce groupe de manifestant qui se forme à l'extérieur déploie une banderole hostile au projet éolien sur la commune.

Je me présente immédiatement à ce groupe de personnes et je leur expose la raison de ma venue.

Je leur déclare qu'ils pourront tous s'exprimer à l'intérieur des murs de la mairie, mais je leur demande de respecter les orateurs et de ne pas provoquer de bousculade.

Les personnes dans leur majorité acceptent le principe. Deux à trois personnes s'expriment en des propos plus virulents et me déclare refuser d'entrer dans la salle du conseil municipal, dans un premier temps. Ils se rétracteront par la suite et entreront dans la salle sans commettre de faits répréhensibles.

Deux personnes se présentent dans la salle du conseil municipal à **10 H 15'**.

Ils expriment leurs inquiétudes sur des thèmes qui seront rémanents tout au long de la journée qui touchent aux interrogations développées ci-après.

Vers **10 H 30'**, le groupe de manifestants se décident d'entrer dans la salle. Je constate que vingt-deux personnes adultes pénètrent dans les lieux et il s'engage alors un dialogue avec ces personnes et Monsieur Pascal ESCRIBE.

Il s'agira d'échanges animés, mais sans débordements.

Les questionnements portent sur la phase de développement d'un projet éolien avoisinant sur la commune limitrophe, sur le démantèlement des éoliennes dans le futur assuré par des sous-traitants, le câblage sous-terrain qui alimente les éoliennes autour des sites. Egalement des craintes sur la santé eu égard à la proximité des éoliennes.



J'arbitre les discussions en donnant la parole respectivement aux personnes qui se manifestent pour la prendre dans le but de faciliter les échanges dans le calme.

Après une bonne heure d'échanges, l'assemblée s'est clairsemée.

Trois nouvelles personnes ont été reçues à **12 H** par Monsieur Pascal ESCRIBE et par Monsieur Franck MAES.

Reprise de la réunion à **14 H 15'** :

Monsieur Daniel SOUCHAL, en sa qualité déclarée d'adjoint de la commune, participera à la réunion de l'après-midi.

Un couple se présentent et interrogent les représentant d'EDF avec les mêmes questionnements.

La réunion est close à **16 H 15'**.

Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit sur cinq feuilles.

Nos références Dossier : MD34004

Coût :

Transport art.18.1	7.67
Droit fixe art.6.7	930.00
Taxe fiscale art.20	13.04
T.V.A. 20.00 %	187.53
Total T.T.C. Euros	1,138.24



ME THIBAUT BARNIER
ME ERIC BREHM

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Nous sommes contre l'implantation des éoliennes sur notre commune notamment les éoliennes E14, E15, E16, E17, celles-ci sont situées à côté de notre village BARREIX. Nous avons déjà un parc éolien devant nos maisons (commune de St Julien Puy laize), donc nous refusons cette implantation!
M^{rs} et M^{me} FAURE de Barreix

Il s'agit ici de donner mon point de vue sur ce projet. J'ai bien conscience qu'il est assez mimosaïque, et passe même parfois pour incompréhensible, sinon saugrenu... voire risible, tant l'expérience que chacun a de la vie est personnelle et incommunicable, à moins que des événements semblables ne vous affectent, modifiant votre perception de l'univers et la question de votre place dans cette histoire.

Mais se taire, quand bien même les forces en présence ont déjà décidé de l'issue du débat*, serait manquer à la multiplicité des facettes de l'homme qui cherche à être comblé.

Voici mon point de vue.

Je n'ai pas d'a priori négatif vis à vis des moulins à vent!... mais il ne s'agit pas de ça : un homme d'1,90 m est un homme, qu'il mesure 12 cm, vous commencez à vous poser des questions sur son caractère monstrueux (sans préjuger de son humanité). La gigantomanie me rappelle que ce n'est pas parce qu'une chose est possible qu'elle est souhaitable. Qu'entre un moulin à vent de 22,5 m de haut et une éolienne industrielle de 150 m de haut on passe d'une mesure humaine à celle des titans.

Je ne suis pas originaire de Briffons ; si j'y habite à ce jour, c'est qu'alors que nous cherchions, ma femme et moi ; un logement entre Clermont-Ferrand et Bourg-Lastic, nous sommes passés par pur hasard dans ce village, avons découvert une rue que je ne connaissais pas sur le

massif du Sancy - impossible de qualifier le sentiment qui nous a saisi devant ce spectacle que je fréquente pourtant depuis l'âge de mes 3 ans - et, découvrant un logement vacant avec cette rue, avons décidé de nous installer ici. Ainsi, par ce biais étrange, futile en apparence, avons-nous découvert les habitants d'ici, autre richesse de ce lieu. Y aurait-il eu des éoliennes industrielles dans ces parages que nous n'aurions même pas freiné sur notre chemin, dans notre quête d'un logement.

Vivre en ville et vivre à la campagne sont deux choses bien différentes, implique des mentalités différentes. Mircea Eliade, étudiant les religions, avait déjà constaté ce phénomène : notre perception du monde est différente. Ce n'est pas faute que les productions de la ville essaient peu à peu de transformer les habitants des campagnes en citadins qui s'ignorent, voire les citadins en pseudo campagnards. Mais dès que l'on creuse un peu, les différences sautent aux yeux, du moins tant que l'argent ne s'en mêle pas. Celui-là réduit toutes les différences, abaisse tous les regards.

Que des citadins ne comprennent pas la prévention que l'on peut avoir ici devant ces machines gigantesques ne me surprend guère. Vivre en ville c'est accepter bien des nuisances, et finir par ne plus voir au-dessus de sa tête ce ciel au mystère vertigineux.

On s'est une expérience que cela. Une expérience que les citadins aiment à venir faire à la campagne (quand ils en ont encore les moyens), dégagés des contraintes de la ville, c'est à dire du milieu industriel, de la concentration, massification, rationalisation à outrance. Cette expérience ne se fait plus en ville, où même la misère finit par nous être indifférente, tant il y a de sollicitations auxquelles il faut répondre pour poursuivre un chemin, dont le but n'est que rarement certain.

Pour remettre en question son monde, il faut souvent avoir vu autre chose. Et ceci vaut aussi bien pour le citadin que pour le campagnard. Mais que les quelques "pays" encore préservés deviennent des "gisements" à "exploiter", et ce qui disparaîtra sera la chose la plus insignifiante

du monde, et pourtant une de celle qui lui donne sa saveur: la poésie et certes, pas une poésie de salon, non, il s'agit ici de la rude poésie de la vie, celle qui va de la naissance des hommes et des bœufs en pleine nuit, jusqu'au glas qui annonce le malheur, ... en passant par "les travaux et les jours".

Quand on sort des calculs de la finance, qui tiennent en haleine un temps, qu'est-ce qui fait que l'homme, l'habitant d'ici, continue son ouvrage? ses horaires implacables, sans trêve dominicale, ne connaissant souvent en guise de congé que le creux d'une journée pour faire une virée à la ville, ou guère plus loin, avant que de revenir "s'occuper des bêtes"? Par tous les temps: pluie, neige et blizzard en hiver, soleil parfois ardent en été, griseille venant de l'ouest le plus souvent, sur la terre dure comme le caillou, ou boueuse et que l'on s'en met partout, renonçant aux élégances et préciosités que peuvent se permettre les citadins, où puise-t-il donc son réconfort, son allant, sa bonne humeur, ses traits d'esprit?

Quelle est la "voix" qu'il entend et le tient debout en équilibre? Serait-ce la télévision? L'espoir d'acquiescer le dernier gadget à la mode? Serait-ce la peur de manquer, tout simplement, tandis qu'il côtoie des bêtes qui le toisent et peuvent l'écraser ou le défoncer d'un coup de pied ou de tête? Qu'est-ce donc qui le pousse à oeuvrer sans chercher vraiment d'autre confort qu'un peu de soin pour ses rhumatismes auxquels il sait ne pouvoir que rarement échapper, et un peu de fraternité?

Je n'ai pas la prétention d'apporter une réponse pour tous, mais pour certains, et pour moi, c'est à voir avec le contexte, le contexte de vie dans ces paysages mi-humains, mi-sauvages, où les nuits sont encore étoilées, quand les nuages le veulent bien, où l'horizon s'étale sur de vastes lieux, ce dont peu de citadins peuvent désormais s'engouffrir, où les odeurs sont puissantes mais encore respirables, où

le sol raconte un passé lointain, quand les sommets culminaient à 3000 m, et que le feu des laves dévastait ces parages ; ce sol qui raconte aussi la fièvre des mines et des besoins de l'industrie naissante puis triomphante, ... et le déclin des campagnes. Ce sol qui donne la mesure du temps, long, et instruit de la diversité des territoires, des êtres qui y vivent et de leurs productions. Et puis il y a derrière le village les forêts, endroits où bien peu osent s'aventurer seul la nuit, comme repris par les vertiges effrayants des contes de l'enfance. Cette lisière des peurs ancestrales, irrationnelles, quand les bêtes sauvages régnaient ici. Toujours là à crier en silence que le mystère enrobe toutes choses, de nuit comme de jour, que l'esprit se dresse et soutient la lutte pour ne pas succomber d'effroi ; et que dans ce mouvement il acquiert sa profondeur et sa fermeté. Mais c'est aussi la symphonie de l'aurore, quand le soleil inonde les prés, d'ici aux reliefs plus loins, d'une aurore virginale, donnant, dans la fraîcheur de l'aube, l'illusion ou l'espoir que d'autres mondes sont possibles.

A moins qu'une débroussaillouse voisine ou un quad ne viennent, un dimanche dès 8 heures, fracasser vos tympans et vous rappeler comment l'Industrie a subverti les consciences en éloignant ses bénéfices de ses nuisances. Ce contexte, c'est tout autant les hommes, cette société si particulière, où chacun connaît tout le monde ou presque, où les rumeurs parcourent les villages plus vite qu'un cheval au galop (la voiture aidant), apportent à l'entraide la part qui lui est due ; puis en retour ces saluts que l'on s'octroie de près ou de l'autre bout du champ et qui mettent du baume au cœur ; les verres - parfois sans alcool si vous insistez - que l'on partage pour un oui ou pour un presque oui, voire un non si vous avez affaire à un tête. L'entraide, le coup de main spontané, mais aussi les discussions franches, sans détour, parfois sans tête aussi, qui rappellent que la liberté de penser est encafé prisée ici, au prix parfois de rencoeurs au long cours. C'est aussi la fête, pas la fête de

pacotille façon J. Lang; non, la fête qui est fondée dans la mise à plat du monde, dans une payeuse et fine anarchie, où le rien conjure la lourdeur des tâches répétitives, le temps qui semble filer plus vite que la vie, l'angoisse du vide, la tentation de la dissolution des mœurs; où la violence - liée hélas à l'alcool - prend parfois le dessus et, retournant aux formes les plus primitives de tentatives de satisfaction de ce besoin, dégoutte de cet événement pourtant indispensable à la vitalité et cohésion d'une société.

Vous qui avez des calculs plein la tête, entendez-vous cela? Faudra-t-il que ces questions, cette expérience si particulière qui est disponible encore ici s'évanouisse devant l'unique voie de l'industrialisation, qui sous couvert de la transition énergétique poursuit son modèle de détachement des populations? Les réduisant au peuple des "à quel bon...?"

Aller, venir, un pays devenu "zone": sans feu ni lieu, à quelles branches nous accrocherons - nous quand les courants nous seront contraire? Défendrons-nous une éolienne quand, aveuglé de convoitise, l'immortable "enrôlé" accomplira son destin? Et ce au nom de cela que l'on résiste?

Demain, me levant la nuit pour admirer les cieux, voir ces étoiles qui ouvrent symboliquement sur des univers plus vastes que l'expérience quotidienne, je me verrai plus rien, aveuglé par des "loupottes" rouges qui flashent et troublent les pupilles par le contraste des éclairs successifs au milieu de l'obscurité. Je ne me lèverai plus la nuit pour respirer la présence des mystères de la vie, un poète non officiel sera mort; ce n'est pas grave, ça m'est pas utile un poète en soi, ça me rapporte rien de dormir et trébuchant d'ailleurs, et heureusement, car un poète qui convoite des "sous", c'est un usurpateur à mon avis. Mais, puisque vous aimez les calculs, les mégawatts, les productions de masse, que je vous aurai rejoint dans ce cortège sans âme qui a pour nom servage, alors mes sens sont tous bien prêts de ne plus voir qu'une

extinction de masse est à nos portes : voire nous la désinverons peut-être, comme simulacre hideux de la poésie que nous avons faite disparaître un jour en ces lieux, sans même nous en apercevoir.

(*) De même que, dans un acte de violence, le premier à rompre l'équilibre qui prévalait jusque-là oblige toutes les parties à s'engager dans les voies de l'insatisfaction, de même ici, la première commune (saint Julien-Puy-Lavèze) à avoir posé atteinte au site que nous partageons tous place toutes les communes voisines devant un non-choix rempli d'amertume.

Yvan de Loze (le Bourg) 3/06/2015

Nous sommes contre l'implantation des éoliennes notamment les N° E14 E15 E16 E17 situées à côté du village de BARREIX sachant qu'un parc éolien est en construction devant le village de BARREIX (commune de St Julien) porteur du projet) M^r et M^{me} BOUSCAUD Alain.

En tant qu'habitants du village de Barreix déjà touchés fortement par le projet éolien de Bajoure commune de St Julien-Puy-Lavèze, nous nous opposons fortement sur ce nouveau projet. Que fait-on de notre paysage ? Qui pense aux habitants ? Toutes nos propriétés ne vont plus rien valoir. Qui payent les travaux ? Nous agissons contre ce projet.
M^r BERNARD a M^{lle} CHERAILLER

Notre Phare de Montagnes ne mérite pas d'être défigurée et dévalorisée au nom du profit.
La tranquillité des habitants de Briffons ne sera préservée !!
Nicole Fougeux

Habitant de Barreix, je suis contre l'implantation des éoliennes sur notre commune étant déjà fortement impacté par le parc éolien de Puy-Laveize, je m'oppose à ces maudins à vent. Ici, mais avons une seule chose par mais veut employer, c'est le paysage, qui va être gaché par des éoliennes. Une vingtaine d'éoliennes vont passer comme des champignons dans un rayon de 10 km (Puy-Laveize, Bajoue, Briffons, Turtebesse, St Sulpice, ...), et après ???
Encore combien ??? Que nous restera-t-il ???
M BOUSCAUD Julien

Notre Chaîne des Puys ne mérite pas d'être défigurée et dévalorisée au nom du profit.
La tranquillité des habitants de Briffons ne sera pas préservée.
Nous allons devoir subir nuisances visuelles et sonores des éoliennes.
Toujours le profit aux actionnaires au détriment de la population et de la nature c'est insupportable.
Qui viendra acheter, construite à Briffons avec vue non plus sur nos belles montagnes mais d'énormes et vilaines moulinettes à vent ?
Les bruits des pales transportés par les vents se propageront sur toute notre commune.
L'impact négatif sur la faune et la flore
Les flashes de signalisation jour et nuit. --- etc
Et notre facture EDF baissera t'elle ?
Quelles compensations à toute la population pour ses nuisances. ?!!!

ville par choix d'une autre qualité de arc et pour ~~son~~ visée entière de nature et non de béton, personne ne vous importe - le profit passe toujours devant l'humain - A quoi va servir l'argent projeté à la commune si plus personne ne vient s'y installer??

Bref, nous sommes donc absolument contre ce projet qui nous semble être un désastre total dans un endroit encore préservé tel que l'est Buffons.

Famille CROUZET-PERDÉ
ROZET, DRIFONS

Je suis étonné qu'un projet qui modifie considérablement le cadre de vie n'est pas fait l'objet d'une réunion publique organisée par le conseil municipal, et en dehors de la permanence de promoteurs. Il y aurait pu avoir échanges et débats sur le sujet. Et en conseil municipal, ce n'est pas ~~pas~~ rigueur un cheque en blanc, et ce projet d'éoliennes ne faisait pas parti du programme de la liste élue.

Je suis étonné que le vote de conseil municipal ait lieu si vite alors que d'ici quelques semaines nous allons s'ériger les éoliennes de Saint Julien, ce qui pourrait donner une idée aux Buffonais de ce à quoi ils s'engagent.

Quelques propriétaires, la commune, le comité de commune, le département vont toucher des loyers-indemnités. Les nuisances seront partagés par tous. Quels sont les projets qui mettent en place ces institutions pour compenser la dégradation du cadre de vie, en dehors des trottoirs et des pots de fleurs. Que fait-on pour rendre ce lieu humainement attractif??

Pourquoi ce choix de s'éolien alors que nous sommes dans un

région où l'énergie hydroélectrique pourrait être exploitée ??

- Peu d'informations, pas de concertation

- Des promoteurs qui profitent de notre faiblesse (en nombre, population peu et mal informées, besoin d'argent, ...) et qui vont s'enrichir sur notre dos.

- Des nuisances sonores et visuelles de jour comme de nuit

Baffons enfermés dans un champ d'éoliennes.

Je suis contre.

Marie de Lore, Baffons